

**États financiers  
consolidés  
intermédiaires  
abrégés**

Premier semestre 2020

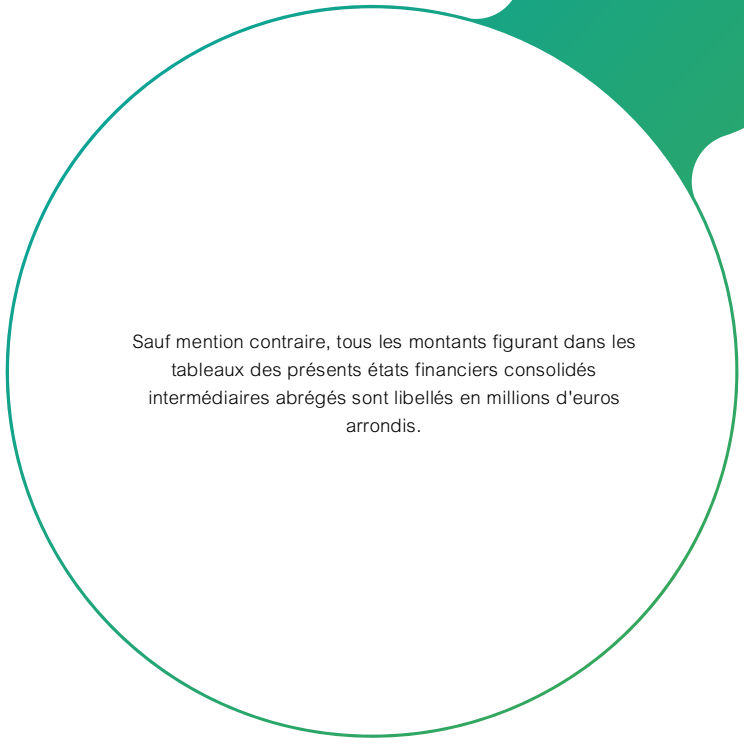
**ageas**<sup>®</sup>  
*Supporter of your life*

# SOMMAIRE

<b>A</b>	<b>Évolution et résultats</b> .....	<b>3</b>
	Évolution et résultats .....	4
<b>B</b>	<b>États financiers consolidés</b> .....	<b>10</b>
	État consolidé de la situation financière .....	11
	Compte de résultat consolidé .....	12
	État du résultat global consolidé (Comprehensive Income) .....	13
	État consolidé des variations des capitaux propres .....	14
	État consolidé des flux de trésorerie .....	15
<b>C</b>	<b>Informations générales</b> .....	<b>16</b>
	Covid – 19 .....	17
	1 Résumé des principes comptables et de consolidation .....	18
	2 Acquisitions et cessions .....	24
	3 Contrôle réglementaire et solvabilité .....	25
	4 Parties liées .....	26
	5 Information sur les secteurs opérationnels .....	27
<b>D</b>	<b>Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière</b> .....	<b>33</b>
	6 Placements financiers, Immeubles de placement, Immobilisations corporelles .....	34
	7 Prêts .....	39
	8 Actions en circulation et bénéfice par action .....	40
	9 Passifs d'assurance .....	42
	10 Dettes subordonnées .....	44
	11 Emprunts .....	45
	12 RPN (I) .....	46
	13 Provisions .....	47
	14 Engagements hors bilan .....	48
	15 Juste valeur des actifs et passifs financiers .....	49
<b>E</b>	<b>Notes relatives au compte de résultat consolidé</b> .....	<b>50</b>
	16 Primes d'assurance .....	51
	17 Intérêts, dividendes et autres produits de placement .....	52
	18 Sinistres et prestations d'assurance .....	53
	19 Charges financières .....	54
<b>F</b>	<b>Notes relatives aux éléments non inclus dans l'état consolidé de la situation financière</b> .....	<b>55</b>
	20 Passifs éventuels .....	56
	21 Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière .....	60
	Déclaration du Conseil d'Administration .....	61
	Rapport du commissaire .....	62



A



Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux des présents états financiers consolidés intermédiaires abrégés sont libellés en millions d'euros arrondis.



# Évolution et résultats

# Évolution et résultats

## Chiffres clés

---

Résultat net	<ul style="list-style-type: none"><li>Le résultat semestriel net du Groupe s'établit à EUR 791 millions et inclut la plus-value de EUR 332 millions enregistrée sur les transactions FRESH.</li><li>Le résultat net en Non-Vie augmente de manière significative pour atteindre EUR 181 millions grâce à une bonne performance dans tous les segments et à l'incidence favorable des mesures de confinement qui ont compensé l'impact des intempéries de février.</li><li>Résultat net en Vie d'EUR 310 millions influencé par l'impact du Covid-19 sur le résultat des investissements.</li><li>Au deuxième trimestre, le résultat net du Groupe s'établissait à EUR 339 millions grâce à l'excellent résultat en Non-Vie qui compense amplement le résultat plus faible en Vie.</li></ul>
Encaissement	<ul style="list-style-type: none"><li>L'encaissement semestriel du Groupe (à 100 %) recule de 5 % pour retomber à EUR 20 milliards malgré une forte reprise en Asie au deuxième trimestre.</li><li>L'encaissement Vie (à 100 %) accuse une baisse de 6 % pour redescendre à EUR 16,5 milliards en raison de la réduction de l'activité de bancassurance en Belgique et en Europe continentale.</li><li>L'encaissement Non-Vie (à 100 %) est en hausse de 3 % et atteint EUR 3,5 milliards.</li><li>Encaissement du Groupe (à 100 %) plus ou moins stable à EUR 8 milliards.</li></ul>
Performance opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"><li>Ratio combiné de 91,7 % soutenu par une fréquence de sinistres plus faible.</li><li>Marge d'exploitation garantie à 75 pb en raison de l'absence de réalisation de plus-values.</li><li>Marge opérationnelle des produits en unités de compte à 28 pb.</li></ul>
Bilan	<ul style="list-style-type: none"><li>Capitaux propres à EUR 11,4 milliards ou EUR 61,09 par action.</li><li>Ratio Solvabilité II du Groupeageas à 192 % y compris l'impact négatif de l'offre sur les titres FRESH.</li><li>Total des liquidités du Compte général à EUR 1,5 milliard, dont EUR 0,4 milliard est cantonné pour l'accord Fortis.</li><li>Les passifs techniques Vie hors comptabilité reflet des entités consolidées au 30 juin 2020 ont baissé de 2 % par rapport à fin 2019, à EUR 72,4 milliards.</li></ul>

---

Le résultat net d'Ageas est marqué par un fort deuxième trimestre qui a largement compensé les dépréciations d'actions et les intempéries du premier trimestre

Au cours du premier semestre 2020, la pandémie de Covid-19 et les mesures prises par les autorités pour la juguler ont provoqué un ralentissement de l'économie sur un fond de marchés financiers extrêmement volatils depuis la mi-février. La faible mobilité pendant le confinement a considérablement réduit la fréquence des sinistres en Non-Vie et, grâce au portefeuille de produits Ageas principalement orienté vers les clients individuels, le Groupe n'a qu'une exposition limitée aux sinistres liés à la baisse de l'activité commerciale. La volatilité des marchés financiers au cours des derniers mois a entraîné des dépréciations d'actions, surtout au premier trimestre, et une baisse des produits de placement récurrents au second. Les positions du groupe en matière de capital, de solvabilité et de liquidité sont toutefois restées fortes et, pour l'essentiel, n'ont pas souffert de la pandémie actuelle.

**L'encaissement brut, y compris les entités non consolidées** (à 100 %) a diminué de 2 % au cours du deuxième trimestre par rapport à l'année dernière et de 5 % au cours du premier semestre. Les différentes dates des mesures prises par les pouvoirs publics pour faire face aux conséquences du coronavirus dans les pays où Ageas est présent se reflètent dans les tendances régionales sous-jacentes. Après une baisse au premier trimestre, l'encaissement en Asie s'est redressé au deuxième trimestre. En Europe, les ventes passant par le canal de la bancassurance ont souffert du fait que les clients étaient temporairement dans l'impossibilité de se rendre dans les agences bancaires, ce qui a surtout affecté les nouvelles activités dans les produits Vie. L'impact du confinement sur les recettes des primes Non-Vie est resté limité.

La performance opérationnelle sous-jacente de la branche Non-Vie a poursuivi son amélioration dans la plupart des lignes de produits des entités consolidées. Au cours du deuxième trimestre, le résultat Non-Vie a bénéficié d'une baisse de la fréquence des sinistres suite au confinement, soutenant principalement le résultat Automobile. Le report des interventions médicales non urgentes a influencé favorablement les frais des demandes d'indemnisation dans le domaine Maladie et Accidents. Cette expérience favorable en matière de sinistres a entièrement compensé l'impact des tempêtes qui ont frappé la Belgique et le Royaume-Uni début février, générant un excellent **ratio combiné** (91,7 %) sur les six premiers mois de 2020.

La **marge opérationnelle garantie** des sociétés consolidées reflète l'incidence de l'évolution défavorable des marchés d'actions sur les revenus d'investissement au premier trimestre 2020. Au cours du deuxième trimestre, la marge est revenue à des niveaux plus normaux, la contribution au résultat des plus-values nettes étant devenue positive. Cependant, la baisse des dividendes et des revenus immobiliers a pesé sur les produits de placement récurrents. Sur les six premiers mois de 2020, la marge opérationnelle garantie du Groupe a atteint 75 pb, incluant un impact négatif des plus-values nettes. La **marge opérationnelle** du Groupe **pour les produits en unités de compte** a augmenté par rapport au premier semestre 2019, tant en Belgique qu'en Europe continentale, mais reste légèrement inférieure à l'objectif fixé.

La forte performance opérationnelle en Non-Vie et la contribution stable en Vie ont généré **pour le Groupe un bénéfice net** au second trimestre de EUR 339 millions, y compris une contribution négative du Compte général due à la réévaluation du RPN(I). Le résultat net du premier semestre s'est établi à EUR 791 millions, soutenu par les EUR 332 millions de plus-values (comptabilisées dans le compte de résultat sur la ligne « Résultat des ventes et réévaluations ») liées aux deux transactions sur les titres FRESH. Les activités Assurance ont généré un bénéfice net de EUR 491 millions, car un fort deuxième trimestre a presque entièrement compensé les dépréciations d'actions et l'incidence des tempêtes enregistrées au premier trimestre. Les activités Vie ont contribué à hauteur de EUR 310 millions au bénéfice sur 6 mois. La contribution des activités Non-Vie fut de EUR 181 millions.

Ageas a déjà signalé ne pas être en mesure de confirmer ses prévisions de bénéfices nets de EUR 850 à 950 millions pour 2020. Les incertitudes suscitées par la pandémie de Covid-19 et son incidence potentielle sur les marchés financiers ainsi que l'économie en général demeurent, car plusieurs pays semblent se diriger vers une deuxième vague de contaminations. Ageas reste par conséquent prudent dans ses prévisions portant sur le résultat net pour 2020. Toutefois, le bénéfice déjà réalisé sur les six premiers mois de l'année indique clairement que les activités d'Ageas sont très résilientes ; par conséquent, sauf incidence négative majeure des marchés financiers sur les revenus de placement du Groupe dans les prochains mois, le Groupe est confiant dans sa capacité à délivrer un résultat proche des prévisions initiales à l'échelle du Groupe, en excluant l'incidence positive ponctuelle de l'opération FRESH.

Après une baisse importante au premier trimestre pour atteindre EUR 7,3 milliards, les plus-values latentes du portefeuille disponible à la vente ont atteint EUR 8,6 milliards au 30 juin, un niveau similaire à 2019. Les plus-values latentes sur le portefeuille obligataire détenu jusqu'à l'échéance qui ne se reflètent pas dans les capitaux propres ont augmenté pour atteindre EUR 2,6 milliards, contre EUR 2,4 milliards fin 2019.

La réévaluation annuelle de la juste valeur du portefeuille immobilier a eu une issue positive, car la légère diminution des parcs de stationnement et des commerces de détail a été amplement compensée par les autres actifs immobiliers.

Les **passifs techniques Vie** hors comptabilité reflète des entités consolidées ont légèrement baissé par rapport à fin 2019 pour s'établir à EUR 72,4 milliards suite aux turbulences subies par les marchés financiers durant le premier trimestre. Les passifs techniques Vie des entités non consolidées ont fortement augmenté grâce à la hausse continue de l'encaissement et aux niveaux élevés de rétention.

Le total des **capitaux propres** a augmenté au cours des six premiers mois pour atteindre EUR 11,4 milliards, soit EUR 61,09 par action grâce au résultat net élevé. Les éléments compensatoires ont été le programme de rachat d'actions qui a été finalisé le 5 août 2020 ainsi que l'impact du taux de change et des marchés financiers sur la juste valeur des obligations. Le paiement du dividende intermédiaire lié aux résultats de 2019, qui est prévu dans le courant de l'année, réduira les capitaux propres de EUR 0,5 milliard.

Malgré la volatilité des marchés financiers suscitée par les incertitudes de la pandémie de Covid-19, les positions de solvabilité d'Ageas sont restées très fortes avec un **ratio de Solvabilité II<sub>Ageas</sub>** à 192 %. La baisse par rapport à la fin 2019 s'explique principalement par l'appel d'offres pour les titres FRESH finalisé en janvier et par l'impact négatif des marchés financiers, principalement dû au glissement vers le bas de la courbe de taux sans risque et le déclin des marchés d'actions au premier trimestre.

La forte contribution des activités d'assurance, en particulier au cours du deuxième trimestre, a plus que couvert l'accumulation du dividende attendu. La **génération de capital opérationnel libre** s'est élevée à EUR 437 millions sur les six premiers mois de 2020, dont EUR 116 millions de dividendes des participations ne donnant pas le contrôle hors Europe. La génération de fonds propres moins importante au cours du premier trimestre en raison de l'incidence des tempêtes Dennis et Ciara a été plus que compensée par une forte performance opérationnelle dans tous les segments. Le montant qui correspond au versement d'un dividende intermédiaire d'EUR 2,38 par action plus tard dans l'année reste déduit des fonds propres.

Le ratio de solvabilité réglementaire MIP a diminué au cours du trimestre pour atteindre 178 % en raison de la diminution des écarts des obligations d'entreprises et du désalignement entre le portefeuille d'actifs d'Ageas et le portefeuille de référence de l'EIOPA.

En février, Ageas a annoncé une proposition de dividende brut en numéraire d'EUR 2,65 par action. Pour tenir compte des recommandations de l'EIOPA et de la Banque nationale de Belgique dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, Ageas a décidé d'ajuster sa distribution au titre de l'exercice 2019. Un versement d'un premier dividende d'EUR 0,27 par action a été approuvé lors de l'Assemblée générale des Actionnaires le 20 mai 2020.

Compte tenu de la solidité confirmée de son bilan et de la persistance d'une forte position de Solvabilité, Ageas confirme à nouveau son intention de distribuer un dividende brut en espèces de 2,65 euros par action au cours de l'exercice 2019, comme mentionné ci-dessus. Une assemblée d'actionnaires sera organisée le 22 octobre 2020 en vue d'approuver le paiement du dividende intermédiaire de 2,38 euros par action. En outre, compte tenu des nouvelles recommandations émises par la Banque Nationale de Belgique, le lancement d'un nouveau programme de rachat d'actions sera retardé.

#### Passifs éventuels

Le traitement des demandes d'indemnisation et les paiements relatifs à l'accord Fortis se poursuivent. Sur la base des chiffres communiqués par Computershare, le gestionnaire indépendant des plaintes, au 30 juin 2020, quelques 228.000 plaintes sur les 290.000 environ déposées ont reçu une indemnisation partielle pour un montant total avoisinant EUR 781 millions.

Le 29 mai, la Cour suprême de Belgique s'est prononcée en faveur d'Ageas, rejetant toutes les demandes introduites en juillet 2019 par d'anciens détenteurs de Mandatory Convertible Securities (MCS), des obligations convertibles non garanties et subordonnées émises par l'ancien groupe Fortis.

Le 7 juin 2020, Ageas a conclu un accord à l'amiable concernant la procédure judiciaire engagée par M. Modrikamen et les clients qu'il représente contre Ageas, les anciens administrateurs de Fortis et certaines autres parties en rapport avec les événements de Fortis en 2007 et 2008. En conséquence, M. Modrikamen et ses clients ont mis fin à toute action en justice contre Ageas et les anciens directeurs de Fortis concernés.

Le 14 juillet 2020, la société d'investissement néerlandaise Cebulon a engagé contre Ageas et certains codéfendeurs une procédure judiciaire portant sur une communication prétendument trompeuse en 2007-2008. En sa qualité d'ancien actionnaire de Fortis, Cebulon demande une indemnisation pour les dommages prétendument encourus. Une audience introductive aura lieu le 9 septembre 2020 devant le tribunal de première instance d'Utrecht.

#### Belgique

Depuis le début de l'année, l'encaissement Vie a été inférieur au niveau exceptionnellement élevé de la même période l'an dernier, qui avait bénéficié du succès d'une campagne commerciale pour les produits en unités de compte et d'un encaissement élevé dans les produits garantis via le canal bancaire. Au cours du deuxième trimestre, les ventes Vie par le canal bancaire ont sensiblement diminué en raison des mesures de confinement combinées à la baisse du taux garanti en avril. L'encaissement Non-Vie a diminué au cours du second trimestre en raison de l'ajustement des primes Accidents du travail qui a suivi la baisse de l'activité économique. L'encaissement des produits Non-vie destinés aux clients particuliers continue à augmenter.

Au cours du premier trimestre, la marge opérationnelle garantie Vie et le résultat net Vie ont souffert de charges de dépréciation reflétant la volatilité des marchés financiers. Au cours du deuxième trimestre, la marge et le résultat net ont bénéficié de la réalisation de plus-values sur les actions grâce à la reprise partielle des marchés financiers et à la compensation de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'immobilier et les revenus de dividendes.

La fréquence des sinistres a chuté pendant le confinement dans la plupart des produits. L'effet de volatilité est le plus notable dans le ratio combiné Automobile. Par rapport à l'année dernière, la fréquence plus faible des sinistres au début du trimestre est revenue à la normale à la fin du trimestre et a été partiellement compensée par un nombre plus élevé de gros sinistres.

La baisse de la position de solvabilité en Belgique par rapport à la fin 2019 est entièrement imputable à la volatilité des marchés financiers, tandis que la contribution des opérations d'assurance est restée forte, ce qui a permis une génération de capital opérationnel libre de EUR 290 millions.

## UK

L'encaissement a accusé un léger retard par rapport à la même période l'an dernier, ce qui s'explique par la rigueur de notre souscription Automobile en début d'année face aux conditions du marché, suivie par des mesures de tarification anticipées prises pour refléter les diminutions de la mobilité pendant le confinement. Ce phénomène a été partiellement compensé par l'augmentation des volumes Multirisque suite à la conclusion de nouveaux contrats, ainsi que par une certaine croissance des lignes commerciales suite à la conclusion de nouveaux contrats et à des ventes sur le marché libre.

Le ratio combiné et le résultat net du deuxième trimestre s'expliquent par une faible fréquence des sinistres en avril et en mai, principalement en Automobile, ce qui a compensé l'impact des mauvaises conditions météorologiques enregistrées au premier trimestre. Le ratio Automobile combiné continue de souffrir de l'inflation des sinistres à l'échelle du secteur et de la volatilité des prix en réponse à la crise du Covid-19. L'exposition aux sinistres liés au voyage, aux interruptions d'activité, à l'assurance Propriétaire et aux annulations d'événements non professionnels est restée limitée.

## Europe continentale

Le lancement de nouveaux produits Vie, mieux adaptés à l'environnement difficile des taux d'intérêt au Portugal, n'a pas compensé la baisse des encaissements en Vie par rapport à l'année dernière en raison du confinement. Toutefois, nous avons assisté à une première reprise des encaissements à la fin du deuxième trimestre, lorsque les mesures de confinement ont commencé à s'assouplir. L'encaissement Non-Vie s'est montré résilient sur les six premiers mois, n'enregistrant qu'une baisse limitée au deuxième trimestre malgré le confinement et continuant à surperformer le marché au Portugal.

La marge d'exploitation garantie a principalement été soutenue par une solide marge de souscription, en particulier au deuxième trimestre, et a bénéficié d'une libération de réserves au Portugal au premier trimestre. L'incidence négative des marchés financiers est restée limitée.

L'excellent ratio combiné des entités consolidées résulte d'une amélioration continue des performances opérationnelles et a bénéficié d'une baisse de la fréquence des sinistres en avril et en mai, principalement pour les secteurs Automobile et Maladie. La bonne performance opérationnelle de l'entité non consolidée en Turquie a elle aussi contribué à améliorer le résultat net du semestre.

La baisse de la position de solvabilité en Europe continentale par rapport à la fin 2019 est entièrement imputable à la volatilité des marchés financiers, tandis que la contribution des opérations d'assurance est restée forte, ce qui a permis une génération de capital opérationnel libre de EUR 91 millions.

## Asie

Les encaissements en Vie ont bien repris au deuxième trimestre pour terminer le semestre en légère hausse par rapport à la même période l'année dernière. La reprise a été emmenée par la Chine, l'activité économique y ayant repris plus tôt que dans le reste de la région. La Malaisie (y compris Singapour) et le Vietnam ont également affiché une croissance solide. En Thaïlande, les mesures de confinement et la tarification des produits ont entravé les ventes de produits Vie, qui ont entamé un redressement à la fin du deuxième trimestre. L'encaissement Non-vie est resté important en Thaïlande, tandis que la Malaisie et l'Inde ont été touchées par les mesures de confinement.

Le Groupe a enregistré un solide résultat net en Asie au deuxième trimestre, soutenu par des plus-values. Alors que les performances opérationnelles sous-jacentes s'améliorent sous l'impulsion de la Chine, la baisse du résultat en Vie par rapport à l'an dernier s'explique entièrement par l'évolution défavorable de la courbe des taux d'actualisation et de l'avantage fiscal rétroactif au deuxième trimestre 2019 en Chine. Des plus-values réalisées au deuxième trimestre ont compensé les dépréciations du portefeuille d'actions enregistrées au premier trimestre. Le résultat net du secteur Non-Vie a bénéficié d'une faible fréquence de sinistres pendant les périodes de confinement.

Le capital disponible des participations non-contrôlées non-européennes a diminué par rapport à décembre 2019 en raison du paiement de dividendes aux actionnaires et de la performance négative des marchés des actions, partiellement compensée par la rentabilité des entreprises. L'augmentation du capital requis reflète la croissance des entreprises.

Le 6 août 2020, Ageas a annoncé l'acquisition d'une participation supplémentaire de 23 % dans la coentreprise d'assurance-vie indienne IDBI Federal Life Insurance Company Ltd. (IFLIC) pour devenir le principal actionnaire avec 49 % dans la coentreprise qu'elle gère avec IDBI Bank et la Banque fédérale. La transaction devrait être finalisée avant la fin de l'année.

### Réassurance

Le taux de cession des traités en quoteparts existants et des transferts de portefeuille de pertes a été relevé à 40 % depuis le début de l'année. Les changements du taux de cession des transferts de portefeuille de pertes ont conduit à une augmentation supplémentaire ponctuelle d'EUR 191 millions de l'encaissement en **Réassurance**. L'encaissement inclut également EUR 722 millions provenant des traités en quoteparts. Un projet pilote en réassurance Vie interne (Protection Business) a été mis en place avec le Portugal et a généré 8 millions d'euros d'encaissement.

Le résultat de la réassurance au cours du deuxième trimestre a bénéficié de la baisse de la fréquence des sinistres enregistrée au niveau des entités cédantes, ce qui a amplement compensé la part du résultat négatif du premier trimestre liée aux intempéries en Belgique et au Royaume-Uni et a permis de générer un résultat net positif pour le segment Réassurance.

### Compte général

Le **résultat net** du Compte général a bénéficié d'une plus-value d'EUR 310 millions en raison de l'offre de rachat des titres FRESH. Au

cours du deuxième trimestre, ageas SA/NV a racheté d'autres titres FRESH, d'une valeur nominale d'EUR 47 millions, à 50 % de cette valeur nominale. L'opération a généré un gain de EUR 22 millions, net du résultat sur le swap de taux d'intérêt associé. Après une baisse au premier trimestre, le montant de référence passif de RPN(I) a recommencé à augmenter au cours des trois derniers mois, car le prix des CASHES est reparti à la hausse et le cours de l'action Ageas a poursuivi sa baisse. La contribution hors caisse au bénéfice net du premier semestre a été limitée à EUR 16 millions.

Le **total des liquidités** du Compte général s'établit à EUR 1,5 milliard, dont 0,4 milliard réservé aux paiements liés au règlement Fortis. La diminution par rapport à la fin de l'an dernier est principalement due au déboursement de EUR 539 millions lié aux transactions sur les titres FRESH, alors qu'un dividende de EUR 216 millions a déjà été versé en amont par les sociétés d'exploitation. Compte tenu des recommandations du régulateur du secteur, la Belgique a l'intention de verser son dividende au quatrième trimestre.

## La pandémie de Covid-19

- Depuis le début de 2020, la pandémie de Covid-19 a généré des incertitudes supplémentaires dans le contexte opérationnel d'Ageas. Les retombées sur la performance, la situation financière, la position de trésorerie, la solvabilité et les prévisions en matière de bénéfice net sont indiquées ci-dessus. Les incertitudes concernant les jugements du management, les estimations comptables et les hypothèses sont abordées dans la note 1.3.
- Depuis l'apparition de la pandémie, Ageas et ses entités locales ont lancé de nombreuses initiatives destinées, directement ou indirectement, à soutenir celles de nos parties prenantes affectées par l'épidémie de Covid-19. Pour la sécurité et la santé de nos salariés, nous sommes rapidement passés, pour la plupart d'entre eux, au télétravail, tout en prenant les mesures nécessaires pour mettre en place un environnement de travail sécurisé pour ceux d'entre eux qui doivent travailler dans nos locaux. Au niveau des produits, nous avons temporairement étendu les couvertures de certaines de nos polices, en particulier pour le personnel soignant. Nous continuons également à collaborer étroitement avec nos partenaires, afin de les épauler dans cette période difficile. Différentes initiatives locales destinées à la société civile ont été déployées pour soutenir les personnes les plus vulnérables, dont les personnes âgées et les sans-abris, ainsi que des secteurs comme la culture et le commerce de détail. Par ailleurs, des donations ont été faites à des fonds de solidarité et à des instituts de recherche qui testent des traitements potentiels contre la Covid-19. Vous pouvez consulter le site d'Ageas pour en savoir plus sur celles-ci.
- Grâce aux mesures de prévention mises en place, la propagation du virus a ralenti jusqu'à la fin juin, notamment en Europe et en Asie. Toutefois, ces dernières semaines, le nombre de nouvelles infections et d'hospitalisations est à nouveau en hausse, suscitant la crainte d'une éventuelle deuxième vague. Ageas suit de près ces évolutions. Les plans de continuité des activités, qui se sont avérés très efficaces au cours des derniers mois, sont prêts à être redéployés rapidement si la situation l'exige.
- L'impact économique reste inédit, avec une croissance économique négative attendue pour 2020 de -5 % au niveau mondial et de -10 % dans la zone euro (source FMI). Même dans son scénario le plus optimiste, la Banque des règlements internationaux ne prévoit pas un retour du PIB au niveau d'avant la crise avant fin 2021. Néanmoins, les banques centrales et les gouvernements ont pris des mesures massives et sans précédent, afin de contribuer à alléger certaines des conséquences économiques et financières.

La Covid-19 a déclenché un certain nombre de risques clés couvrant notre taxonomie des risques :

#### Risques financiers

- Risque de pression à la baisse sur les taux d'intérêt si les banques centrales (continuent) à mettre en place (agressivement) des politiques d'assouplissement ;
- Risque de hausse de la dette publique, entraînant une augmentation des écarts et/ou des révisions à la baisse des notations ;
- Risque de pression sur certains écarts de pays périphériques affectés par la crise ;
- Risque d'augmentation des écarts des obligations d'entreprises, risque de révision à la baisse des notations, flambée des défaillances dans les mois à venir ;
- Risque de réévaluation négative d'investissements immobiliers commerciaux, de parkings et de résidences pour personnes âgées et, même si elle est moins susceptible de se concrétiser, dans le segment des bureaux (le télétravail généralisé pourrait influencer la demande d'espaces de bureaux) ;
- Risque que les personnes ayant souscrit des prêts hypothécaires soient confrontées à des difficultés pour payer les intérêts et le capital dans les délais ;
- Risque de réévaluation des actions provoquant une importante correction et une plus grande volatilité du marché.

#### Risques d'assurance

- Risque d'extension des couvertures, d'une manière que la tarification ne prévoit pas, à la demande des clients ou imposée par les autorités, y compris les exigences réglementaires [contraignantes] obligeant les compagnies d'assurance à couvrir les pandémies, ce qui n'est pas réalisable ;
- Risque de tarifs inadéquats, compte tenu des évolutions exceptionnelles observées à l'heure actuelle (par exemple, baisse du taux de sinistres dans le secteur automobile ou augmentation des sinistres dans le secteur des soins de santé) ;
- Risque de pression sociale / réglementaire / gouvernementale visant le remboursement ou la réduction des primes ;
- Impact sur l'encaissement de primes des clients confrontés à une situation économique difficile et à des besoins de liquidités ;
- Risque d'augmentation des sinistres dans des produits non-vie spécifiques tels que les assurances voyage et assistance, et d'interruption des activités ;
- Risque d'augmentation des demandes de prestations d'invalidité à moyen terme, en raison des retards dans la réintégration et l'exécution des contrôles médicaux et d'augmentation des troubles psychologiques, à la suite du confinement et de l'incertitude économique ;
- Risque de réduction de l'offre de réassurance.

#### Risques opérationnels

- Risques liés aux personnes : risque d'indisponibilité du personnel pour cause de maladie, risque de détérioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée du personnel, risque d'altération de la motivation et de la santé mentale en cas de confinement

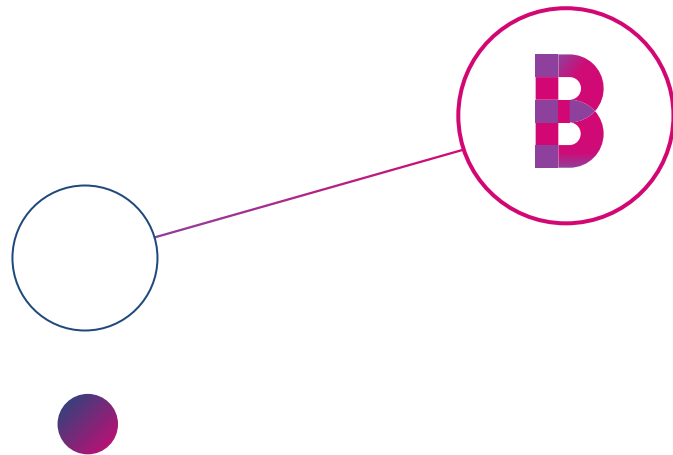
prolongé, risque de débat à propos de l'augmentation du télétravail ;

- Risques liés à la sécurité de l'information, y compris une vulnérabilité accrue au cyber-risque ;
- Risques liés aux technologies de l'information : risque de problèmes informatiques / de systèmes / d'indisponibilité ;
- Risques liés aux tiers : risque accru d'impossibilité pour les parties vers lesquelles nous externalisons de fournir nos entités ;
- Avenir du travail (numérisation accélérée) ;
- Risque accru de fraude à cause d'un affaiblissement des contrôles et de l'attention dû, par exemple, à l'augmentation du télétravail ;
- Risques liés aux processus : risque d'augmentation du nombre d'erreurs de traitement attribuables à un affaiblissement potentiel des contrôles internes.

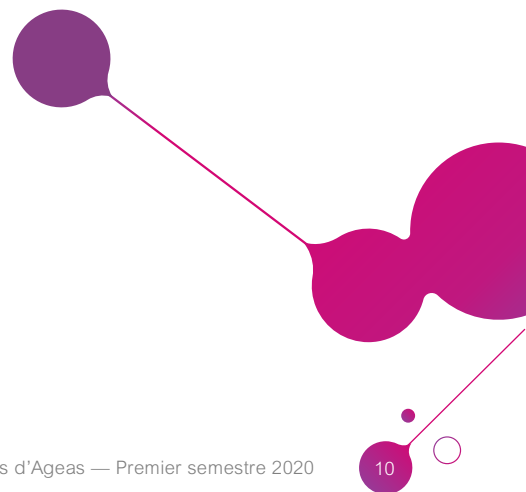
#### Risques stratégiques et commerciaux

- Risque de dépression économique, avec un impact généralisé sur le chômage, l'inflation / la déflation, les faillites... ;
- Le risque de la « nouvelle norme » (nouvelles manières de mener les activités) ;
- Impact (géo)politique : pression sur les relations internationales et tensions politiques nationales, risque que les autorités publiques ne réagissent pas à temps et de manière appropriée ;
- Risque qu'un vaccin approprié ne soit pas trouvé ;
- Risques environnementaux : ils sont susceptibles de diminuer avec la « nouvelle norme », à la suite de l'augmentation du télétravail. Dans certaines régions, les efforts de lutte contre le changement climatique risquent d'être suspendus ou ralentis (volonté réduite d'investir dans des secteurs neutres en carbone), mais dans d'autres, la pression pour diminuer le changement climatique est plus forte ;
- Risque politique / réglementaire : risque accru de réglementation fiscale défavorable pour le secteur des assurances ;
- Risque que la direction ne réagisse pas à temps ou de manière adaptée à l'évolution de la situation de la Covid-19.

Ces risques sont suivis et, dans la mesure du possible, des mesures sont définies pour les atténuer. Ils sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur nos activités, nos performances, notre situation financière, notre solvabilité et notre trésorerie. À l'heure actuelle, il est incertain et impossible de prévoir si et dans quelle mesure chacun de ces risques, soit individuellement soit associés entre eux, peut se matérialiser sur un ou l'ensemble des marchés sur lesquels Ageas opère. Si Ageas est peu exposée aux risques d'interruption des activités, d'annulation d'événements ou d'assurance voyage, l'impact de certains de ces risques sur Ageas dépendra de l'intensité et de la durée de la pandémie et des mesures prises par les autorités pour faire face à leurs conséquences.



# États financiers consolidés



# État consolidé de la situation financière

(avant affectation du bénéfice)

	Note	30 juin 2020	31 décembre 2019
<b>Actifs</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2.083	3.745
Placements financiers	6	63.481	64.002
Immeubles de placement	6	2.692	2.603
Prêts	7	12.804	11.072
Investissements liés à des contrats en unités de compte		15.835	16.429
Investissements dans les entreprises associées		4.620	4.716
Réassurance et autres créances		1.948	1.860
Actifs d'impôts exigibles		19	83
Actifs d'impôts différés		116	106
Intérêts courus et autres actifs		1.713	1.911
Immobilisations corporelles	6	1.713	1.719
Goodwill et autres immobilisations incorporelles		1.186	1.203
Actifs détenus en vue de la vente		73	
<b>Total des actifs</b>		<b>108.283</b>	<b>109.449</b>
<b>Passifs</b>			
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	9.1	29.083	28.761
Passifs résultant des contrats de placement vie	9.2	31.556	32.243
Passifs liés à des contrats en unités de compte	9.3	15.835	16.438
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	9.4	7.422	7.598
Dettes subordonnées	10	2.250	3.117
Emprunts	11	3.724	2.956
Passifs d'impôts exigibles		103	50
Passifs d'impôts différés		1.097	1.119
RPN(I)	12	344	359
Intérêts courus et autres passifs		2.646	2.745
Provisions	13	534	582
<b>Total des passifs</b>		<b>94.594</b>	<b>95.968</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	8	11.431	11.221
Participations ne donnant pas le contrôle		2.258	2.260
<b>Capitaux propres</b>		<b>13.689</b>	<b>13.481</b>
<b>Total des passifs et capitaux propres</b>		<b>108.283</b>	<b>109.449</b>

# Compte de résultat consolidé

	Note	Premier semestre 2020	Premier semestre 2019
<b>Produits</b>			
- Primes brutes acquises		4.296	4.977
- Variation des primes non acquises		( 128 )	( 131 )
- Primes acquises cédées		( 203 )	( 180 )
Primes d'assurance nettes acquises	16	3.965	4.666
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	17	1.190	1.314
Plus-values (moins-values) latentes sur RPN(I)		16	61
Résultat des ventes et réévaluations		414	115
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte		( 601 )	1.249
Part du résultat des entreprises associées		252	376
Commissions perçues		187	183
Autres produits		87	148
<b>Total des produits</b>		<b>5.510</b>	<b>8.112</b>
<b>Charges</b>			
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts		( 3.429 )	( 4.390 )
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs		83	63
Sinistres et prestations d'assurance, nets	18	( 3.346 )	( 4.327 )
Charges liées à des contrats en unités de compte		543	( 1.282 )
Charges financières	19	( 71 )	( 65 )
Variations des dépréciations		( 131 )	( 27 )
Variations des provisions	13	30	( 1 )
Charges de commissions		( 584 )	( 559 )
Frais de personnel		( 419 )	( 420 )
Autres charges		( 550 )	( 639 )
<b>Total des charges</b>		<b>( 4.528 )</b>	<b>( 7.320 )</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>982</b>	<b>792</b>
Charges d'impôts sur le résultat		( 126 )	( 106 )
<b>Résultat net de la période</b>		<b>856</b>	<b>686</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		65	80
<b>Résultat net revenant aux actionnaires</b>		<b>791</b>	<b>606</b>
<b>Données par action (EUR)</b>			
Résultat de base par action	8	4,19	3,13
Résultat dilué par action	8	4,19	3,13

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se présenter comme suit.

	Note	Premier semestre 2020	Premier semestre 2019
Primes brutes acquises		4.296	4.977
Primes en comptabilité de dépôt (directement comptabilisées comme passifs)	16	415	709
<b>Encaissement brut</b>		<b>4.711</b>	<b>5.686</b>

# État du résultat global consolidé (Comprehensive Income)

	Note	Premier semestre 2020	Premier semestre 2019
<b>ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>			
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultat :</b>			
Réévaluation du passif au titre des prestations définies		( 7 )	( 73 )
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultat :</b>		<b>( 7 )</b>	<b>( 73 )</b>
<b>Éléments reclassés en compte de résultat ou susceptibles de l'être :</b>			
Variation des amortissements sur placements détenus jusqu'à l'échéance		2	4
Impôts afférents		( 1 )	( 1 )
Variation des amortissements sur placements détenus jusqu'à l'échéance	6	1	3
Variation des réévaluations des placements disponibles à la vente <sup>1)</sup>		( 160 )	790
Impôts afférents		( 4 )	( 164 )
Variation des réévaluations des placements disponibles à la vente	6	( 164 )	626
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		( 98 )	236
Variation des différences de change		( 207 )	41
<b>Total des éléments reclassés en compte de résultat ou susceptibles de l'être :</b>		<b>( 468 )</b>	<b>906</b>
<b>Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts</b>		<b>( 475 )</b>	<b>833</b>
Résultat net de la période		856	686
<b>Total du résultat global consolidé pour la période</b>		<b>381</b>	<b>1.519</b>
Bénéfice (perte) net imputable aux participations ne donnant pas le contrôle		65	80
Autre résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle		( 61 )	122
<b>Total du résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>4</b>	<b>202</b>
<b>Total du résultat global pour la période, revenant aux actionnaires</b>		<b>377</b>	<b>1.317</b>

1) La variation des réévaluations des placements disponibles à la vente comprend la réévaluation des couvertures de flux de trésorerie et s'entend nette d'écarts de change et de comptabilité reflét.

# État consolidé des variations des capitaux propres

	Capital souscrit	Primes d'émission	Autres réserves	Écarts de conversion	Résultat net revenant aux actionnaires	Gains et pertes non réalisés	Capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle - intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>1.502</b>	<b>2.059</b>	<b>2.503</b>	<b>( 75 )</b>	<b>809</b>	<b>2.613</b>	<b>9.411</b>	<b>2.108</b>	<b>11.519</b>
Résultat net de la période					606		606	80	686
Réévaluation d'investissements						724	724	141	865
Réévaluation IAS 19			( 54 )				( 54 )	( 19 )	( 73 )
Écarts de change				41			41		41
<b>Total des variations des capitaux propres résultant de transactions autres qu'avec les actionnaires</b>			<b>( 54 )</b>	<b>41</b>	<b>606</b>	<b>724</b>	<b>1.317</b>	<b>202</b>	<b>1.519</b>
Transferts			809		( 809 )				
Dividende			( 416 )				( 416 )	( 149 )	( 565 )
Variation du capital								3	3
Actions propres			( 74 )				( 74 )		( 74 )
Rémunération fondée sur des actions		2					2		2
Impact des options de vente émises sur PNC <sup>1)</sup>			( 1 )				( 1 )	( 2 )	( 3 )
Autres variations des capitaux propres <sup>2)</sup>			( 14 )				( 14 )		( 14 )
<b>Solde au 30 juin 2019</b>	<b>1.502</b>	<b>2.061</b>	<b>2.753</b>	<b>( 34 )</b>	<b>606</b>	<b>3.337</b>	<b>10.225</b>	<b>2.162</b>	<b>12.387</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>1.502</b>	<b>2.059</b>	<b>2.655</b>	<b>95</b>	<b>979</b>	<b>3.931</b>	<b>11.221</b>	<b>2.260</b>	<b>13.481</b>
Résultat net de la période					791		791	65	856
Réévaluation d'investissements						( 202 )	( 202 )	( 59 )	( 261 )
Réévaluation IAS 19			( 5 )				( 5 )	( 2 )	( 7 )
Écarts de change				( 207 )			( 207 )		( 207 )
<b>Total des variations des capitaux propres résultant de transactions autres qu'avec les actionnaires</b>			<b>( 5 )</b>	<b>( 207 )</b>	<b>791</b>	<b>( 202 )</b>	<b>377</b>	<b>4</b>	<b>381</b>
Transferts			979		( 979 )				
Dividende			( 50 )				( 50 )	( 10 )	( 60 )
Variation du capital								7	7
Actions propres			( 126 )				( 126 )		( 126 )
Rémunération fondée sur des actions		( 1 )					( 1 )		( 1 )
Impact des options de vente émises sur PNC <sup>1)</sup>			3				3	3	6
Autres variations des capitaux propres <sup>2)</sup>			7				7	( 6 )	1
<b>Solde au 30 juin 2020</b>	<b>1.502</b>	<b>2.058</b>	<b>3.463</b>	<b>( 112 )</b>	<b>791</b>	<b>3.729</b>	<b>11.431</b>	<b>2.258</b>	<b>13.689</b>

1) Concerne l'option de vente d'AG Insurance sur les actions d'Interparking.

2) Les autres variations des capitaux propres comprennent une indemnité payée à BNP Paribas Fortis pour les actions Ageas liées aux titres CASHES et le paiement aux détenteurs de titres FRESH.

# État consolidé des flux de trésorerie

	Note	Premier semestre 2020	Premier semestre 2019
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier</b>		<b>3.745</b>	<b>2.925</b>
Résultat avant impôts		982	792
<i>Ajustements sur éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts</i>			
Réévaluation RPN(I)	12	( 16 )	( 61 )
Résultat des ventes et réévaluations		( 414 )	( 115 )
Part du résultat des entreprises associées		( 252 )	( 376 )
Amortissements et accroissements		392	397
Dépréciations		131	27
Provisions	13	( 30 )	( 4 )
Charges des rémunérations fondées sur les actions			4
<i>Total des ajustements sur éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts</i>		<i>( 189 )</i>	<i>( 128 )</i>
<i>Variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</i>			
Dérivés détenus à des fins de transaction (actifs et passifs)		3	( 3 )
Prêts	7	( 1.748 )	( 440 )
Réassurance et autres créances		( 166 )	( 65 )
Investissements liés à des contrats en unités de compte		594	( 1.603 )
Emprunts	11	743	( 142 )
Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement	9.1 & 9.2 & 9.4	( 143 )	3.087
Passifs liés à des contrats en unités de compte	9	( 603 )	1.579
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		( 636 )	( 2.633 )
Dividende perçu des entreprises associées		147	143
Impôts payés sur le résultat		( 48 )	( 123 )
<i>Total des variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</i>		<i>( 1.857 )</i>	<i>( 200 )</i>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>( 1.064 )</b>	<b>464</b>
Activités d'investissement au sein du groupe		2	
Acquisition de placements		( 3.710 )	( 4.663 )
Produits des cessions et remboursements des placements		4.112	5.163
Acquisitions d'immeubles de placement		( 200 )	( 32 )
Produits des cessions d'immeubles de placement		7	64
Acquisitions d'immobilisations corporelles		( 69 )	( 72 )
Produits des cessions d'immobilisations corporelles		1	
Acquisitions de filiales et d'entreprises associées (y compris les augmentations de capital dans les entreprises associées)		( 10 )	( 201 )
Désinvestissements de filiales et d'entités associées (y compris les remboursements de capital aux entreprises associées)		9	8
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		( 33 )	( 14 )
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>109</b>	<b>253</b>
Produits de l'émission des dettes subordonnées			567
Remboursement des dettes subordonnées	10	( 507 )	( 485 )
Acquisitions d'actions propres		( 126 )	( 74 )
Dividendes payés aux actionnaires de la maison-mère		( 50 )	( 416 )
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle		( 10 )	( 149 )
Remboursement du capital		( 6 )	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>( 699 )</b>	<b>( 557 )</b>
<b>Impact des écarts de conversion sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>		<b>( 8 )</b>	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin</b>		<b>2.083</b>	<b>3.085</b>
<b>Information additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels</b>			
Intérêts perçus		1.219	1.235
Dividendes perçus sur placements		68	84
Intérêts payés		( 97 )	( 79 )



# Informations générales

## Covid – 19

La pandémie de Covid-19 a eu un impact sur notre situation financière et nos performances. Veuillez vous référer à la partie A. Évolution et résultats.



# Résumé des principes comptables et de consolidation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés d'Ageas pour le premier semestre de l'année 2020 sont établis conformément à la norme comptable internationale IAS 34 « Information financière intermédiaire », comme publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) et approuvée par l'Union européenne (UE).

## 1.1 Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés présentent une actualisation des derniers états financiers consolidés d'Ageas pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés d'Ageas pour 2019.

Les principes comptables appliqués pendant le premier semestre de l'année 2020 sont identiques à ceux appliqués pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, à l'exception des nouveaux principes ou des principes modifiés repris dans le deuxième paragraphe ci-dessous.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été établis sur la base du principe de la continuité d'exploitation de l'entreprise (« going concern ») et sont présentés en euros, l'euro étant la devise fonctionnelle de la société mère d'Ageas. Tous les montants ont été arrondis au million le plus proche, sauf indication contraire.

Les actifs et les passifs comptabilisés dans l'état de la situation financière d'Ageas ont généralement une durée de vie supérieure à douze mois, à l'exception des rubriques trésorerie et équivalents de trésorerie, créances de réassurance et autres créances, intérêts courus et autres actifs, passifs résultant des contrats d'assurance non-vie, intérêts courus et autres passifs et actifs et passifs d'impôts exigibles.

Les principales normes IFRS appliquées dans le cadre de l'évaluation des actifs et passifs sont :

- IAS 1 Présentation des états financiers ;
- IAS 16 Immobilisations corporelles ;
- IAS 19 Avantages du personnel ;

- IAS 23 Coûts d'emprunt (prêts) ;
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ;
- IAS 32 Instruments financiers – présentation ;
- IAS 36 Dépréciation d'actifs ;
- IAS 38 Immobilisations incorporelles ;
- IAS 39 Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ;
- IAS 40 Immeubles de placement ;
- IFRS 3 Regroupement d'entreprises ;
- IFRS 4 Contrats d'assurance ;
- IFRS 7 Instruments financiers – informations à fournir ;
- IFRS 8 Secteurs opérationnels ;
- IFRS 10 États financiers consolidés ;
- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- IFRS 13 Évaluation de la juste valeur ;
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ; et
- IFRS 16 Contrats de location.

## 1.2 Modification des principes comptables

### 1.2.1 Modifications apportées aux normes IFRS au cours de l'exercice comptable

Les normes et interprétations IFRS, nouvelles ou révisées, ainsi que les amendements apportés aux normes et interprétations IFRS ci-dessous sont entrés en vigueur pour les exercices comptables débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Toutes les modifications ont été approuvées par l'UE à l'exception des modifications d'IFRS 16 Allègements de loyer liés à la Covid-19.

### *Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7 Réforme des taux d'intérêt de référence*

L'IASB a publié en septembre 2019 les amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 intitulés « Réforme des taux d'intérêt de référence » (phase 1). Ces modifications ont été approuvées par l'UE en janvier 2020 et s'appliquent aux exercices comptables débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les modifications d'IAS 39 et d'IFRS 7 prévoient des exceptions temporaires (et obligatoires) à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture ; afin que l'entité continue d'appliquer toutes les autres dispositions relatives à la comptabilité de couverture aux relations de couverture directement touchées par la réforme des taux d'intérêt de référence pendant la période d'incertitude provoquée par la réforme.

La valeur nominale des instruments de couverture utilisés dans les relations de couverture directement touchées par la réforme s'élève à EUR 824 millions au 30 juin 2020. La majorité de ces relations de couverture sont exposées au EURIBOR. Parce que les exceptions temporaires permettent à Ageas de continuer la comptabilité de couverture, les modifications n'ont pas impacté l'état consolidé de la situation financière d'Ageas ni l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global d'Ageas de la période. Entre-temps, un groupe de travail dédié au sein d'Ageas suit attentivement les évolutions liées à la réforme des taux d'intérêt de référence.

### *Modifications d'IFRS 3 Définition d'une entreprise*

Suite aux conclusions de l'examen de suivi d'IFRS 3 (PIR), l'IASB a publié en octobre 2018 les amendements à IFRS 3 intitulés « Définition d'une entreprise ». Ces modifications ont été approuvées par l'UE en avril 2020 et s'appliquent aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et aux acquisitions d'actifs qui ont lieu à l'ouverture ou après l'ouverture de cet exercice.

La définition modifiée d'un regroupement d'entreprises a pour objectif de faciliter une entité à déterminer si une transaction ou un autre événement constitue un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs. Pour être considéré comme une entreprise, un ensemble intégré d'activités et d'actifs doit comporter au moins une entrée et un processus substantiel qui, ensemble, contribuent de manière importante à la capacité de créer des sorties. Même si une entreprise a généralement des sorties, un ensemble intégré d'activités et d'actifs n'a pas besoin d'en avoir pour répondre à la définition d'une entreprise. De plus, une entreprise n'inclut pas nécessairement toutes les entrées et processus appliquées à ces entrées.

Les modifications d'IFRS 3 n'ont pas eu d'impact significatif sur l'état consolidé de la situation financière d'Ageas ni sur l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global d'Ageas de la période, mais pourraient impacter les états financiers futurs si Ageas s'engagerait dans un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs.

### *Modifications d'IFRS 16 Allègements de loyer liés à la Covid-19*

En conséquence directe de la pandémie Covid-19, plusieurs bailleurs ont décidé d'octroyer des allègements de loyer aux preneurs. Ces allègements de loyer prennent la forme d'une suspension ou d'une réduction de paiement pour une certaine période, éventuellement suivie par une augmentation des loyers dans le futur.

L'IASB a publié en mai 2020 les amendements à IFRS 16 intitulés « Allègements de loyer liés à la Covid-19 », qui dispensent le preneur d'apprécier si un allègement de loyer en conséquence directe de la pandémie Covid-19 constitue ou non une modification de contrat de location.

En tant que preneur, Ageas n'a pas reçu d'allègements de loyer en conséquence directe de la pandémie Covid-19, qui constitueraient une modification de contrat de location. Par conséquent, Ageas n'est pas impacté par ces modifications d'IFRS 16.

En tant que bailleur, Ageas a octroyé des allègements de loyer en conséquence directe de la pandémie Covid-19 pour la location d'immobilier commercial et d'immeubles de bureau. Les allègements de loyer en conséquence directe de la pandémie Covid-19, octroyés pendant le premier semestre de l'année 2020, ont résulté dans une baisse des revenus comptabilisés de loyer d'EUR 7 millions, comparativement à une absence d'allègements.

### *Autres modifications des normes IFRS*

Les autres modifications apportées aux normes et interprétations IFRS et amendements des normes et interprétations IFRS entrées en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, n'ont pas eu d'impact significatif sur l'état consolidé de la situation financière d'Ageas ni sur l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global d'Ageas de la période. Ces modifications sont les suivantes :

- Modifications d'IAS 1 et d'IAS 8 « Définition du terme significatif » ; et
- Modifications des références au cadre conceptuel de l'information financière.

#### **1.2.2 Modifications attendues des normes IFRS**

Les normes et interprétations IFRS, nouvelles ou révisées, ainsi que les amendements des normes et interprétations IFRS ci-dessous entreront en vigueur pour les exercices comptables débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### *IFRS 17 Contrats d'assurance*

L'IASB a publié la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » en mai 2017 et a publié les modifications d'IFRS 17 en juin 2020. IFRS 17 rentrera en vigueur pour les exercices comptables débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La norme IFRS 17 est une nouvelle norme comptable, couvrant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir concernant des groupes de contrats d'assurances, qu'ils soient nouveaux ou en cours. Une fois en vigueur, la norme IFRS 17 remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » actuelle, publiée en 2005. L'IASB prévoit que la norme IFRS 17 permettra une comptabilisation plus cohérente des contrats d'assurance que la norme IFRS 4, qui repose dans une large mesure sur le prolongement de principes comptables locaux antérieurs.

La norme IFRS 17 instaure un modèle de comptabilité à la valeur actuelle pour les contrats d'assurance. Les principales caractéristiques du nouveau modèle comptable pour les contrats d'assurance dans le cadre de la norme IFRS 17 sont les suivantes :

- Évaluation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs d'exécution, en intégrant un ajustement explicite au titre du risque non financier, réévaluée à la fin de chaque exercice comptable ;
- Une marge sur services contractuels (CSM), représentant le profit non acquis que l'entité comptabilisera dans l'état du résultat à mesure qu'elle fournira les services (soit la période de couverture). Ainsi le gain à la date initiale est reconnu de manière différée dans l'état du résultat ;
- Certaines variations des flux de trésorerie d'exécution entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels et sont donc reconnues dans l'état du résultat sur la durée résiduelle des prestations de services ;
- L'effet des variations des taux d'actualisations sera reconnu soit dans l'état du résultat, soit dans les autres éléments du résultat global, selon le choix des principes comptables de l'entité ;
- L'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance peut être simplifiée en utilisant la méthode de répartition des primes (PAA) pour des groupes de contrats d'assurance répondant à certaines conditions, telles qu'une période de couverture d'un an ou moins ;
- Pour les contrats d'assurance avec participation directe, le modèle d'évaluation général est modifié, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de ces contrats d'assurance, telles que la détermination des honoraires variables (VFA) ;
- La présentation dans l'état du résultat des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance est basée sur le concept des services d'assurance rendus au cours de l'exercice comptable ;
- Les montants garantis, que les titulaires recevront toujours, indépendamment de la survenance ou non d'un événement assuré (composants d'investissement non distincts) sont reconnus directement dans l'état de la situation financière et non dans l'état du résultat ;
- Une transparence accrue quant à la rentabilité des contrats d'assurance : les produits d'activités d'assurance sont présentés séparément des produits et charges financières d'assurance ; et
- Des informations étendues à fournir dans les états financiers consolidés sur les montants comptabilisés au titre de contrats d'assurance ainsi que sur la nature et l'étendue des risques découlant de ces contrats.

La norme IFRS 17 n'a pas encore été approuvée par l'UE. Dans le cadre de cette approbation, l'UE a demandé à l'EFRAG de préparer un avis d'homologation concernant la norme IFRS 17. Dès lors que les modifications d'IFRS 17 ont été publiées, l'EFRAG poursuivra son analyse.

À la date de publication des modifications d'IFRS 17, l'IASB a également publié des modifications d'IFRS 4 relatives à l'extension de

l'exemption de l'application d'IFRS 9, permettant aux assureurs qui satisfont aux exigences requises de continuer l'application d'IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » pour les exercices comptables débutant avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Conformément à la décision de l'IASB d'aligner les dates d'entrée en vigueur des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 17 « Contrats d'assurance », un projet de mise en œuvre commun des deux normes est en cours au sein d'Ageas. L'application des normes IFRS 9 et IFRS 17 entraînera un changement majeur des principes comptables et de la présentation des états financiers consolidés d'Ageas et aura une incidence sur le capitaux propres, le résultat net et d'autres éléments du résultat global d'Ageas de la période. Compte tenu de la publication récente des modifications d'IFRS 17, Ageas n'est pas encore en mesure de donner des informations sur l'impact des deux nouvelles normes.

#### *Autres modifications des normes IFRS*

Les autres modifications à venir des normes et interprétations IFRS et des amendements des normes et interprétations IFRS, qui entreront en vigueur pour les exercices comptables débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2021, ne devraient pas avoir d'impact significatif sur l'état consolidé de la situation financière d'Ageas ni sur l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global d'Ageas. Aucune de ces modifications n'a déjà été approuvées par l'UE à ce jour. Ces modifications sont les suivantes :

- Modifications d'IAS 1 « Classement des passifs en tant que passifs courant ou non courant » ;
- Modifications d'IAS 16 « Immobilisations corporelles – produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
- Modifications d'IAS 37 « Contrats déficitaires – coût d'exécution du contrat » ;
- Modifications d'IFRS 3 « Références au cadre conceptuel de l'information financière » ; et
- Améliorations annuelles des normes IFRS (cycle 2018-2020) : modifications d'IFRS 1 « Première application des normes internationales d'information financière », modifications d'IFRS 9 « Instruments financier », modifications aux exemples illustratifs d'IFRS 16 « Contrats de location » et modification d'IAS 41 « Agriculture ».

### 1.3 Estimations comptables

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés d'Ageas requiert l'utilisation de certains jugements, estimations et hypothèses qui affectent les montants reconnus pour l'actif, le passif et les produits au cours de l'exercice comptable. Chaque estimation recèle par nature un risque significatif de générer un ajustement important (positif ou négatif) des valeurs comptables des actifs et passifs au cours de l'exercice comptable suivant.

Les prévisions incertaines à court, moyen et long terme liées à la pandémie Covid-19 ont résulté dans une incertitude accrue dans les jugements, estimations et hypothèses utilisées. Ainsi, les montants reconnus peuvent différer des estimations et hypothèses antérieures. Les estimations et hypothèses utilisées ont été réévaluées suite à la pandémie Covid-19, en particulier en ce qui concerne la juste valeur de l'actif et du passif financier (non cotés) évalué en utilisant des méthodes de valorisation (niveau 2 ou 3), les informations à fournir sur la juste valeur des immeubles de placement et immobilisations corporelles, les actifs d'impôts différés, les obligations liées aux

contrats d'assurance, les relations de couverture, l'évaluation de la valeur recouvrable sur les actifs financiers, les entreprises associées et le goodwill. Aucune réduction de valeur sur le goodwill ou autres immobilisations incorporels a été reconnue suite au test de dépréciation. Ce test de dépréciation s'est basé sur les meilleures estimations disponibles à ce moment, partant de l'hypothèse d'un impact à court et moyen terme liés à la pandémie Covid-19. Les flux financiers, la performance et la croissance à long terme ne seraient pas impactés par la pandémie Covid-19.

Le tableau ci-dessous reprend les incertitudes liées aux estimations et hypothèses clés :

## Actifs

### *Instruments financiers*

- Juste valeur - Niveau 2:
  - Le modèle d'évaluation
  - Les marchés inactifs
- Juste valeur - Niveau 3:
  - Le modèle d'évaluation
  - L'utilisation de données non observables
  - Les marchés inactifs

### *Immeubles de placement*

- La détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle

### *Prêts*

- Le modèle d'évaluation
- L'utilisation de différents paramètres tels que le spread de crédit, l'échéance et les taux d'intérêt

### *Entreprises associées*

- Les incertitudes déterminées par la composition des investissements, les activités opérationnelles et les évolutions du marché

### *Test de dépréciation du goodwill*

- Le modèle d'évaluation
- Les variables financières et économiques
- Le taux d'actualisation utilisé
- La prime de risque inhérente à l'entité

### *Autres immobilisations incorporelles*

- La détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle

### *Actifs d'impôts différés*

- Les interprétations de réglementations fiscales
- Le montant et le timing des revenus taxables futurs

## Passifs

### *Passifs résultant de contrats d'assurance*

- Vie :
  - Les hypothèses actuarielles utilisées
  - La courbe de rendement attend utilisée dans le test de suffisance du passif ('Liability Adequacy Test', LAT)
  - Le profil de réinvestissement du portefeuille de placements, le spread de risque de crédit et l'échéance, lors de la détermination de l'ajustement LAT en comptabilité reflète
- Non-vie :
  - Le coût final attendu des sinistres déclarés à la fin de l'exercice comptable
  - Le coût final attendu des sinistres survenus, mais non encore déclarés à la fin de l'exercice comptable
  - Les charges pour ajustement des sinistres

### *Obligations en matière de pension*

- Les hypothèses actuarielles utilisées
- Le taux d'actualisation utilisé
- L'inflation et les évolutions des salaires

### *Provisions*

- La probabilité d'une obligation actuelle découlant d'événements passés
- Le calcul du montant correspondant à la meilleure estimation

### *Passifs d'impôts différés*

- Les interprétations de réglementations fiscales
- Le montant et le timing des revenus taxables futurs

#### 1.4 Informations sur les secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels inclus dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés d'Ageas correspondent principalement à une segmentation géographique. Ces secteurs régionaux s'articulent autour d'activités qui, dans une même région, sont de nature similaire, présentent des caractéristiques économiques homogènes et sont gérées en conséquence.

Les secteurs opérationnels d'Ageas sont :

- Belgique ;
- Royaume-Uni ;
- Europe Continentale ;
- Asie ;
- Réassurance ; et
- Compte Général.

Les activités au sein du groupe qui ne relèvent pas de l'assurance et les écarts d'éliminations sont comptabilisés séparément des activités spécifiquement d'assurance. Ces activités hors assurance sont présentées dans le secteur opérationnel Compte Général, qui comprend des éléments tels que le financement du groupe ou d'autres activités de holding. Le secteur opérationnel Compte Général inclut en outre la participation dans Royal Park Investments et les passifs liés aux CASHES/RPN(I).

Les transactions ou transferts entre secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions commerciales normales qui s'appliqueraient à de tierces parties non liées. Les éliminations sont comptabilisées séparément.

#### 1.5 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés d'Ageas comprennent les états financiers d'ageas SA/NV (la société mère) et de ses filiales.

##### Filiales

Les filiales désignent les entités sur lesquelles Ageas a, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles pour obtenir des avantages de ces activités (« le contrôle »). L'existence et l'impact des droits de vote potentiels, substantiels par nature, effectivement exerçables ou effectivement convertibles, sont pris en compte pour évaluer le contrôle d'Ageas sur une autre entité.

Les filiales sont consolidées à dater du transfert du contrôle effectif à Ageas. Inversement, elles ne sont plus consolidées dès que ce contrôle cesse.

Les filiales acquises dans le seul but d'être revendues sont comptabilisées comme actifs non courants disponibles à la vente.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les gains ou pertes sur les opérations entre les sociétés Ageas sont éliminés.

##### Entreprises associées

Les participations dans des entreprises associées sont des investissements sur lesquels Ageas a une influence notable, c'est-à-dire qu'Ageas participe aux décisions de politiques opérationnelle et financière, mais n'en exerce pas de contrôle ou de contrôle conjoint.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Lors de sa comptabilisation initiale, l'investissement est comptabilisé au coût, frais de transaction exclus. Lors d'évaluations ultérieures, la quote-part dans le résultat net de l'exercice est comptabilisée dans le compte de résultat comme « quote-part dans les résultats d'entreprises associées ». La quote-part d'Ageas dans les mouvements directs de capitaux propres après acquisition de l'entreprise associée est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu. Les distributions reçues des entreprises associées réduisent la valeur comptable de l'investissement.

Les intérêts dans des co-entreprises, au titre desquels un contrôle conjoint d'un accord donne à Ageas des droits sur les actifs nets de l'accord conjoint, sont comptabilisés comme des investissements dans des entreprises associées.

Les plus-values sur les transactions entre Ageas et les participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence sont éliminées au prorata de la part d'Ageas. Les moins-values sont également éliminées sauf si la transaction indique une dépréciation de l'actif cédé. Les pertes de valeur sont comptabilisées jusqu'à ce que la valeur comptable de la participation se réduise à zéro. Les pertes de valeur supplémentaires ne sont comptabilisées que dans la mesure où Ageas est soumis à des obligations légales ou implicites, ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

Pour les intérêts à long terme (comme les prêts inter-sociétés) dans une entreprise associée ou une co-entreprise qui font partie de l'investissement net dans l'entreprise associée ou la co-entreprise, mais pour lesquels la méthode de mise en équivalence ne s'applique pas, la norme comptable internationale IAS 34 s'applique.

## 1.6 Opérations en devises étrangères et soldes

Le tableau ci-dessous présente les cours des principales devises pour Ageas.

1 EUR =	30 juin 2020	Taux en fin d'exercice 31 décembre 2019	Premier semestre 2020	Taux moyens Premier semestre 2019
Livre sterling	0,91	0,85	0,87	0,87
Dollar américain	1,12	1,12	1,10	1,13
Dollar Hong Kong	8,68	8,75	8,55	8,86
Livre turque	7,68	6,68	7,15	6,36
Yuan Renminbi chinois	7,92	7,82	7,75	7,67
Roupie indienne	84,62	80,19	81,71	79,13
Ringgit malaisien	4,80	4,60	4,68	4,65
Peso philippin	55,83	56,90	55,83	58,98
Baht thaïlandais	34,62	33,41	34,82	35,71
Dong vietnamien	26.165	25.977	25.701	26.236



## Acquisitions et cessions

Les détails sur les acquisitions et les cessions éventuellement intervenues après la date de l'état de la situation financière figurent à la note 21 'Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière'.

### 2.1 Acquisitions au 30 juin 2020

Il n'y a pas eu d'acquisition significative au premier semestre 2020.

### 2.2 Cessions au 30 juin 2020

#### AG Insurance

Au deuxième trimestre 2020, une perte de contrôle de la Sicav Equities Euro a entraîné la déconsolidation de cette entité, générant une plus-value d'EUR 26 millions.

### 2.3 Acquisitions en 2019

#### Royal Sundaram General Insurance (Asia)

Le 22 février 2019, Ageas a annoncé que toutes les autorisations réglementaires nécessaires avaient été obtenues et a confirmé la réalisation de l'acquisition de 40 % du capital social de la société d'assurance indienne non-vie Royal Sundaram General Insurance Co. Limited (RSGI). La contrepartie nette en espèces s'est élevée à EUR 191 millions, avec pour résultat un goodwill notionnel d'EUR 136

millions. RSGI est présentée par le groupe Ageas selon la méthode de mise en équivalence à partir du premier trimestre 2019.

#### AG Insurance

Suite à un apport en nature, AG Insurance a acquis 25,63 % du fonds immobilier Eurocommercial Properties Belgium (EPB) pour un montant total d'EUR 51 millions.

#### Sociétés immobilières (CEU)

Fin décembre 2019, trois sociétés immobilières ont été conjointement achetées par plusieurs entités du groupe au Portugal pour un montant d'EUR 71 millions. Milleniumbcp Ageas en détient la majorité des actions. Ces trois sociétés sont consolidées par intégration globale par le groupe Ageas au 31 décembre 2019.

### 2.4 Cessions en 2019

#### AG Insurance

Au dernier trimestre 2019, AG Insurance a vendu Hexa Logistic pour un montant d'EUR 26 millions, dégageant ainsi une plus-value de capital d'EUR 13 millions.



## Contrôle réglementaire et solvabilité

ageas SA/NV est la société mère ultime du groupe Ageas. La Banque nationale de Belgique (BNB) a qualifié ageas SA/NV de holding d'assurance. En juin 2018, la BNB a octroyé à ageas SA/NV une licence pour souscrire des activités de réassurance vie et non-vie. La BNB est l'autorité de supervision du groupe et, à ce titre, reçoit des rapports spécifiques qui forment la base de la supervision prudentielle au niveau du groupe. Dans son rôle d'autorité de supervision du groupe, la BNB facilite le contrôle du groupe via un collège de superviseurs. Les superviseurs dans les pays membres de l'EEE où Ageas exerce ses activités sont représentés dans ce collège. Le collège, qui opère dans le cadre des réglementations européennes, s'assure de la collaboration, de l'échange d'informations et de la consultation mutuelle entre les autorités de surveillance et promeut par ailleurs la convergence des activités de surveillance.

### 3.1 Exigences et capital disponible selon Solvabilité II — Modèle Interne Partiel (pilier 1 — non révisé)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Ageas est supervisé, au niveau consolidé, sur la base du cadre Solvabilité II et applique un Modèle Interne Partiel (MIP), le reporting du pilier 1, pour la partie principale des risques non-vie dès lors modélisée selon des formules spécifiques à Ageas, au lieu de l'approche selon la formule standard.

Pour les entités totalement consolidées, le périmètre de consolidation de Solvabilité II est comparable au périmètre de consolidation selon IFRS. Les entreprises associées européennes ont été incluses proportionnellement, sans avantage de diversification. Les entreprises associées non-européennes (y compris la Turquie) ont toutes été exclues des fonds propres et de la solvabilité requise, car les régimes de solvabilité applicables sont réputés non équivalents à Solvabilité II.

Dans le Modèle Interne Partiel (MIP), Ageas applique des mesures transitoires relatives aux provisions techniques au Portugal et en France, et la clause de prolongement sur les dettes hybrides émises.

### 3.2 Gestion du capital d'Ageas selon Solvabilité II — SCR<sub>ageas</sub> (Pilier 2 — non révisé)

Ageas considère qu'une base de capital solide est une nécessité pour les activités d'assurances individuelles, à la fois comme avantage concurrentiel et pour financer la croissance future.

Pour la gestion de son capital, Ageas utilise une approche interne, fondée sur le Modèle Interne Partiel avec un risque de spread ajusté, en appliquant un Modèle Interne pour l'Immobilier (à compter de 2016), le retrait de mesures transitoires (à l'exception de la clause de « grand-père » sur les dettes hybrides émises et le prolongement de délais de reporting) et un ajustement pour la juste valorisation des réserves au titre de la norme IAS 19.

Selon cet ajustement, le risque de spread est calculé sur la partie fondamentale du risque de spread pour toutes les obligations. Cela introduit une charge SCR pour les obligations souveraines de l'UE et diminue la charge de risque de spread pour toutes les autres obligations. Les provisions techniques sont valorisées à la valeur nette actuelle en utilisant une courbe de taux d'intérêt comme recommandé par l'EIOPA, mais au lieu d'utiliser l'ajustement de volatilité standard, les entreprises appliquent un ajustement de volatilité spécifique à chaque entreprise ou utilisent un modèle des pertes attendues, basé sur la composition de leur portefeuille spécifique d'actifs. Ce SCR est appelé SCR<sub>ageas</sub>.

Situation des fonds propres d'Ageas par secteur, sur la base du SCR Ageas.

	30 juin 2020			31 décembre 2019		
	Fonds propres	SCR	Ratio de solvabilité	Fonds propres	SCR	Ratio de solvabilité
Belgique	5.677	2.850	199,2%	6.262	2.837	220,7%
UK	816	440	185,5%	852	475	179,2%
Europe continentale	923	604	152,8%	1.072	632	169,7%
Réassurance	783	410	190,7%	708	410	172,6%
Fonds propres non transférables/Diversification	( 858 )	( 420 )		( 979 )	( 447 )	
<b>Total de l'assurance</b>	<b>7.341</b>	<b>3.884</b>	<b>189,0%</b>	<b>7.915</b>	<b>3.907</b>	<b>202,6%</b>
Compte Général y compris les éliminations et la diversification	226	55		719	66	
<b>Total Ageas</b>	<b>7.567</b>	<b>3.939</b>	<b>192,1%</b>	<b>8.634</b>	<b>3.973</b>	<b>217,3%</b>

Le ratio cible de capital est défini à 175 % sur la base du SCR<sub>ageas</sub>.

# 04

## Parties liées

Au 30 juin 2020, aucun prêt, crédit ou garantie bancaire, existant ou nouveau, n'était octroyé aux membres du Conseil d'Administration ou de l'Executive Committee ou à des membres de leur famille proche.



## Information sur les secteurs opérationnels

### 5.1 Information générale

Les secteurs opérationnels inclus dans le reporting d'Ageas correspondent en premier lieu à une segmentation géographique ; les résultats sont basés sur les IFRS. Ces secteurs régionaux s'articulent autour d'activités qui, dans une même région, sont de nature similaire, présentent des caractéristiques économiques homogènes et sont gérées en conséquence.

### Secteurs opérationnels

Ageas s'organise en six secteurs opérationnels :

- Belgique ;
- Royaume-Uni (UK) ;
- Europe continentale (CEU) ;
- Asie ;
- Réassurance ; et
- Compte Général.

Ageas présente les activités ne relevant pas spécifiquement de l'assurance, comme le financement du groupe et d'autres activités de holding, par le biais du Compte Général, qui est traité comme un secteur opérationnel distinct.

Aucune modification n'a été apportée aux secteurs opérationnels au premier semestre 2020.

## 5.2 Compte de résultat par secteur opérationnel

Premier semestre 2020	Belgique	UK	CEU	Asie	Réassurance	Éliminations d'assurance	Total de l'assurance	Compte Général	Éliminations de groupe	Total
<b>Produits</b>										
- Primes brutes acquises	2.803	690	786		1.028	(1.010)	4.297		(1)	4.296
- Variation des primes non acquises	(107)	(2)	(17)		(134)	132	(128)			(128)
- Primes acquises cédées	(364)	(452)	(237)		(28)	878	(203)			(203)
Primes d'assurance nettes acquises	2.332	236	532		866		3.966		(1)	3.965
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.061	16	103		9		1.189	20	(19)	1.190
Plus-values (moins-values) latentes sur RPN(I)								16		16
Résultat des ventes et réévaluations	67	3	12				82	335	(3)	414
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	(382)		(219)				(601)			(601)
Part du résultat des entreprises associées	3	8	11	228		1	251	1		252
Commissions perçues	219	134	118		2	(286)	187			187
Autres produits	67	17	8				92	4	(9)	87
<b>Total des produits</b>	<b>3.367</b>	<b>414</b>	<b>565</b>	<b>228</b>	<b>877</b>	<b>(285)</b>	<b>5.166</b>	<b>376</b>	<b>(32)</b>	<b>5.510</b>
<b>Charges</b>										
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	(2.532)	(404)	(485)		(618)	609	(3.430)		1	(3.429)
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	197	324	141		30	(609)	83			83
Sinistres et prestations d'assurance, nets	(2.335)	(80)	(344)		(588)		(3.347)		1	(3.346)
Charges liées à des contrats en unités de compte	357		186				543			543
Charges financières	(44)	(4)	(6)			(1)	(55)	(35)	19	(71)
Variations des dépréciations	(110)		(21)				(131)			(131)
Variations des provisions	(1)		1			(1)	(1)	31		30
Charges de commissions	(337)	(136)	(103)		(294)	286	(584)			(584)
Frais de personnel	(277)	(67)	(51)	(11)	(1)	1	(406)	(13)		(419)
Autres charges	(369)	(103)	(72)	(1)	30		(515)	(44)	9	(550)
<b>Total des charges</b>	<b>(3.116)</b>	<b>(390)</b>	<b>(410)</b>	<b>(12)</b>	<b>(853)</b>	<b>285</b>	<b>(4.496)</b>	<b>(61)</b>	<b>29</b>	<b>(4.528)</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>251</b>	<b>24</b>	<b>155</b>	<b>216</b>	<b>24</b>		<b>670</b>	<b>315</b>	<b>(3)</b>	<b>982</b>
Charges d'impôts sur le résultat	(76)	2	(40)				(114)	(12)		(126)
<b>Résultat net de la période</b>	<b>175</b>	<b>26</b>	<b>115</b>	<b>216</b>	<b>24</b>		<b>556</b>	<b>303</b>	<b>(3)</b>	<b>856</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	36		29				65			65
<b>Résultat net revenant aux actionnaires</b>	<b>139</b>	<b>26</b>	<b>86</b>	<b>216</b>	<b>24</b>		<b>491</b>	<b>303</b>	<b>(3)</b>	<b>791</b>
Total des produits de clients externes	3.512	709	711	228			5.160	350		5.510
Total des produits internes	(145)	(295)	(146)		877	(285)	6	26	(32)	
<b>Total des produits</b>	<b>3.367</b>	<b>414</b>	<b>565</b>	<b>228</b>	<b>877</b>	<b>(285)</b>	<b>5.166</b>	<b>376</b>	<b>(32)</b>	<b>5.510</b>
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)								31		31

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se présenter comme suit.

Premier semestre 2020	Belgique	UK	CEU	Asie	Réassurance	Éliminations d'assurance	Total de l'assurance	Compte Général	Éliminations de groupe	Total
Primes brutes acquises	2.803	690	786		1.028	(1.010)	4.297		(1)	4.296
Primes en comptabilité de dépôt	242		173				415			415
<b>Encaissement brut</b>	<b>3.045</b>	<b>690</b>	<b>959</b>		<b>1.028</b>	<b>(1.010)</b>	<b>4.712</b>		<b>(1)</b>	<b>4.711</b>

Premier semestre 2019	Belgique	UK	CEU	Asie Réassurance	Éliminations d'assurance	Total de l'assurance	Compte Général	Éliminations de groupe	Total	
<b>Produits</b>										
- Primes brutes acquises	3.012	698	1.260		1.137	( 1.130 )	4.977		4.977	
- Variation des primes non acquises	( 103 )	( 7 )	( 22 )		( 266 )	267	( 131 )		( 131 )	
- Primes acquises cédées	( 278 )	( 576 )	( 160 )		( 26 )	860	( 180 )		( 180 )	
Primes d'assurance nettes acquises	2.631	115	1.078		845	( 3 )	4.666		4.666	
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.186	20	102		6		1.314	16	( 16 )	1.314
Plus-values (moins-values) latentes sur RPN(I)								61		61
Résultat des ventes et réévaluations	82	5	23		4		114	4	( 3 )	115
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	729		520				1.249			1.249
Part du résultat des entreprises associées	14	7	8	347			376	1	( 1 )	376
Commissions perçues	181	89	86		2	( 174 )	184		( 1 )	183
Autres produits	121	18	10			1	150	3	( 5 )	148
<b>Total des produits</b>	<b>4.944</b>	<b>254</b>	<b>1.827</b>	<b>347</b>	<b>857</b>	<b>( 176 )</b>	<b>8.053</b>	<b>85</b>	<b>( 26 )</b>	<b>8.112</b>
<b>Charges</b>										
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	( 2.924 )	( 376 )	( 1.075 )		( 797 )	781	( 4.391 )		1	( 4.390 )
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	177	557	106		2	( 779 )	63			63
Sinistres et prestations d'assurance, nets	( 2.747 )	181	( 969 )		( 795 )	2	( 4.328 )		1	( 4.327 )
Charges liées à des contrats en unités de compte	( 740 )		( 542 )				( 1.282 )			( 1.282 )
Charges financières	( 49 )	( 5 )	( 8 )			( 1 )	( 63 )	( 19 )	17	( 65 )
Variations des dépréciations	( 20 )	( 5 )	( 3 )			1	( 27 )			( 27 )
Variations des provisions	1					1	2	( 2 )	( 1 )	( 1 )
Charges de commissions	( 343 )	( 120 )	( 91 )		( 178 )	173	( 559 )			( 559 )
Frais de personnel	( 275 )	( 78 )	( 40 )	( 12 )		( 1 )	( 406 )	( 15 )	1	( 420 )
Autres charges	( 435 )	( 164 )	( 89 )	( 3 )	83		( 608 )	( 35 )	4	( 639 )
<b>Total des charges</b>	<b>( 4.608 )</b>	<b>( 191 )</b>	<b>( 1.742 )</b>	<b>( 15 )</b>	<b>( 890 )</b>	<b>175</b>	<b>( 7.271 )</b>	<b>( 71 )</b>	<b>22</b>	<b>( 7.320 )</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>336</b>	<b>63</b>	<b>85</b>	<b>332</b>	<b>( 33 )</b>	<b>( 1 )</b>	<b>782</b>	<b>14</b>	<b>( 4 )</b>	<b>792</b>
Charges d'impôts sur le résultat	( 69 )	( 11 )	( 21 )		( 1 )	1	( 101 )	( 5 )		( 106 )
<b>Résultat net de la période</b>	<b>267</b>	<b>52</b>	<b>64</b>	<b>332</b>	<b>( 34 )</b>		<b>681</b>	<b>9</b>	<b>( 4 )</b>	<b>686</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	72		8				80			80
<b>Résultat net revenant aux actionnaires</b>	<b>195</b>	<b>52</b>	<b>57</b>	<b>331</b>	<b>( 34 )</b>		<b>601</b>	<b>9</b>	<b>( 4 )</b>	<b>606</b>
Total des produits de clients externes	5.059	725	1.923	347			8.054	58		8.112
Total des produits internes	( 115 )	( 471 )	( 96 )		857	( 176 )	( 1 )	27	( 26 )	
<b>Total des produits</b>	<b>4.944</b>	<b>254</b>	<b>1.827</b>	<b>347</b>	<b>857</b>	<b>( 176 )</b>	<b>8.053</b>	<b>85</b>	<b>( 26 )</b>	<b>8.112</b>
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)								( 3 )		( 3 )

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se présenter comme suit.

Premier semestre 2019	Belgique	UK	CEU	Asie Réassurance	Éliminations d'assurance	Total de l'assurance	Compte Général	Éliminations de groupe	Total	
Primes brutes acquises	3.012	698	1.260		1.137	( 1.130 )	4.977		4.977	
Primes en comptabilité de dépôt	550		159			1	710		( 1 )	709
<b>Encaissement brut</b>	<b>3.562</b>	<b>698</b>	<b>1.419</b>		<b>1.137</b>	<b>( 1.129 )</b>	<b>5.687</b>		<b>( 1 )</b>	<b>5.686</b>

### 5.3 Résultat d'exploitation de l'assurance

Pour l'analyse des résultats d'assurance, Ageas utilise le concept de résultat d'exploitation.

Le résultat d'exploitation inclut les primes nettes acquises, les frais, le revenu d'investissement attribué et les plus-values ou moins-values réalisées, déduction faite des sinistres et avantages nets et de toutes les charges opérationnelles, dont les frais de règlement de sinistres, les frais d'investissement, les commissions et autres charges, attribués aux contrats d'assurance et/ou d'investissement. La différence entre le résultat opérationnel et le résultat avant impôts, consiste en tous les revenus et les coûts non attribués aux contrats d'assurance et/ou d'investissement et, par conséquent, non déclarés dans le résultat opérationnel ou le résultat des partenariats non consolidés. Les

définitions des mesures alternatives de la performance sont données sous les tableaux.

Dans ses secteurs opérationnels d'assurance, Ageas gère ses activités vie et non-vie séparément. L'activité vie inclut des contrats d'assurance couvrant des risques liés à la vie et au décès des particuliers. L'activité vie comprend également des contrats de placement avec ou sans élément de participation discrétionnaire. L'activité non-vie comprend quatre branches : Maladie & Accidents ; Auto ; Incendie et autres dommages aux biens (couvrant le risque de pertes affectant des biens ou des passifs patrimoniaux ou de passifs dus à des sinistres) et Autres.

Le tableau ci-dessous présente la marge opérationnelle des différents secteurs et segments d'activité et leur rapprochement avec le bénéfice avant impôts.

Premier semestre 2020	Belgique	UK	CEU	Asie	Réassurance	Éliminations d'assurance	Total de l'assurance	Compte Général	Éliminations	Total Ageas
Encaissement brut en vie	1.897		561		8	( 8 )	2.458			2.458
Encaissement brut non-vie	1.148	690	398		1.020	( 1.002 )	2.254		( 1 )	2.253
Charges opérationnelles	( 309 )	( 113 )	( 97 )		( 1 )	( 1 )	( 521 )			( 521 )
- Produits garantis	112		102		1	( 1 )	214			214
- Produits en unités de compte	18		3			1	22			22
Résultat opérationnel vie	130		105		1		236			236
- Maladie et accidents	6		25			1	32			32
- Automobile	62	44	15		22	( 2 )	141			141
- Incendie et autres dommages aux biens	13	( 8 )	11		2	( 1 )	17			17
- Autres	35	( 17 )	3		( 1 )	3	23		( 3 )	20
Résultat opérationnel non-vie	116	19	54		23	1	213		( 3 )	210
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>246</b>	<b>19</b>	<b>159</b>		<b>24</b>	<b>1</b>	<b>449</b>		<b>( 3 )</b>	<b>446</b>
Part du résultat des entreprises associées non affectée		8	11	228		1	248	1		249
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	5	( 3 )	( 15 )	( 12 )		( 2 )	( 27 )	314		287
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>251</b>	<b>24</b>	<b>155</b>	<b>216</b>	<b>24</b>		<b>670</b>	<b>315</b>	<b>( 3 )</b>	<b>982</b>
<b>Indicateurs clés de performance vie</b>										
Marge de souscription nette	( 0,01% )		0,96%		159,45%		0,20%			0,20%
Marge d'investissement	0,46%		0,42%				0,45%			0,45%
Marge opérationnelle	0,45%		1,38%		159,45%		0,65%			0,65%
- Marge opérationnelle produits garantis	0,46%		2,33%		159,45%		0,75%			0,75%
- Marge opérationnelle produits en unités de compte	0,40%		0,10%				0,28%			0,28%
Charges opérationnelles en % des fonds sous gestion en Vie (annualisé)	0,43%		0,45%				0,43%			0,43%
<b>Indicateurs clés de performance non-vie</b>										
Ratio de charges	36,2%	64,5%	28,9%		30,3%		36,4%			36,4%
Ratio de sinistralité	50,6%	34,1%	38,6%		68,1%		55,3%			55,3%
Ratio combiné	86,8%	98,6%	67,5%		98,4%		91,7%			91,7%
Marge opérationnelle	17,1%	8,2%	33,5%		2,6%		11,0%			10,8%
Passifs techniques	65.062	2.408	16.403		1.407	( 1.372 )	83.908		( 12 )	83.896

Premier semestre 2019	Belgique	UK	CEU	Asie	Réassurance	Éliminations d'assurance	Total de l'assurance	Compte Général	Éliminations	Total Ageas
Encaissement brut en vie	2.436		1.047				3.483			3.483
Encaissement brut non-vie	1.126	698	372		1.137	(1.129)	2.204		(1)	2.203
Charges opérationnelles	(297)	(120)	(93)		(1)		(511)			(511)
- Produits garantis	195		29				224			224
- Produits en unités de compte	15		3				18			18
Résultat opérationnel vie	210		32				242			242
- Maladie et accidents	18	(2)	20		(8)		28			28
- Automobile	26	55	10		(34)	10	67			67
- Incendie et autres dommages aux biens	14	8	11		7	4	44			44
- Autres	28	12	4		(8)	(15)	21		(4)	17
Résultat opérationnel non-vie	86	73	45		(43)	(1)	160		(4)	156
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>296</b>	<b>73</b>	<b>77</b>		<b>(43)</b>	<b>(1)</b>	<b>402</b>		<b>(4)</b>	<b>398</b>
Part du résultat des entreprises associées non affectée		7	8	347			362			362
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	40	(17)		(15)	10		18	14		32
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>336</b>	<b>63</b>	<b>85</b>	<b>332</b>	<b>(33)</b>	<b>(1)</b>	<b>782</b>	<b>14</b>	<b>(4)</b>	<b>792</b>
<b>Indicateurs clés de performance vie</b>										
Marge de souscription nette	(0,09%)		(0,10%)				(0,09%)			(0,09%)
Marge d'investissement	0,83%		0,49%				0,75%			0,75%
Marge opérationnelle	0,74%		0,39%				0,66%			0,66%
- Marge opérationnelle produits garantis	0,82%		0,66%				0,79%			0,79%
- Marge opérationnelle produits en unités de compte	0,34%		0,08%				0,22%			0,22%
Charges opérationnelles en % des fonds sous gestion en Vie (annualisé)	0,41%		0,41%				0,41%			0,41%
<b>Indicateurs clés de performance non-vie</b>										
Ratio de charges	37,0%	214,0%	34,8%		11,1%		36,0%			36,0%
Ratio de sinistralité	57,3%	(157,6%)	48,8%		94,0%		59,7%			59,7%
Ratio combiné	94,3%	56,4%	83,6%		105,1%		95,7%			95,7%
Marge opérationnelle	11,5%	63,8%	22,0%		(5,1%)		8,4%			8,2%
Passifs techniques	64.584	2.504	18.229		937	(911)	85.343		(10)	85.333

#### Définitions des mesures alternatives de la performance dans les tableaux :

Résultat de souscription net	:	La différence entre les primes nettes acquises et la somme des paiements réels et des variations des passifs d'assurance, déduction faite de la réassurance. Le résultat est présenté net des charges allouées au traitement des sinistres, des frais généraux, des commissions et de réassurance.
Marge de souscription nette	:	En assurance vie, le résultat de souscription net annualisé en pourcentage des passifs nets moyens au cours de la période considérée. En assurance non-vie, le résultat de souscription divisé par la prime nette acquise.
Résultat d'investissement net	:	La somme des revenus d'investissement et des plus-values ou moins-values réalisées sur les actifs couvrant les passifs d'assurance, après déduction des frais de gestion liés aux placements. Le résultat d'investissement en vie est également ajusté du montant alloué aux titulaires de police en intérêt garanti et participation aux bénéfices. Le résultat d'investissement en Accidents & Vie (partie de Non-vie) est également corrigé de l'intérêt garanti qui a été comptabilisé en passifs d'assurance.
Marge d'investissement nette	:	En assurance vie, le résultat d'investissement annualisé divisé par le passif net moyen d'assurance-vie au cours de la période considérée. En assurance non-vie, le résultat d'investissement divisé par la prime nette acquise.
Résultat opérationnel net	:	La somme du résultat de souscription net, du résultat d'investissement et des autres résultats attribués aux contrats d'assurance et/ou d'investissements. La différence entre le résultat opérationnel et le résultat avant impôts, consiste en tous les revenus et les coûts non attribués aux contrats d'assurance et/ou d'investissement et, par conséquent, non déclarés dans le résultat opérationnel ou le résultat des partenariats non consolidés.
Marge opérationnelle nette	:	En assurance vie, le résultat opérationnel annualisé de la période divisé par la moyenne des passifs nets d'assurance vie. En assurance non-vie, le résultat opérationnel divisé par la prime nette acquise.
Prime nette acquise	:	Les primes émises en non-vie qui couvrent les risques pour la période en cours nettes des primes payées aux réassureurs et des variations de primes non acquises.
Ratio de charges	:	Charges en pourcentage des primes nettes acquises. Les charges incluent les coûts internes de gestion des sinistres et les commissions, déduction faite de la réassurance.
Ratio de sinistres	:	Coût des sinistres, déduction faite de la réassurance, en pourcentage des primes nettes acquises.
Ratio combiné	:	Une mesure de la rentabilité en non-vie égale au ratio entre les charges totales de l'assureur et les primes nettes acquises. Il s'agit des charges totales en pourcentage des primes nettes acquises. Il s'agit de la somme du ratio de sinistralité et du ratio de charges.

**Notes  
relatives à l'état  
consolidé de la  
situation financière**

**D**



## Placements financiers, Immeubles de placement, Immobilisations corporelles

Les placements financiers se décomposent comme suit.

	30 juin 2020	31 décembre 2019
<b>Placements financiers</b>		
- Détenus jusqu'à l'échéance	4.418	4.438
- Disponibles à la vente	59.104	59.570
- Détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	262	253
- Dérivés détenus à des fins de transactions	12	10
<b>Total brut</b>	<b>63.796</b>	<b>64.271</b>
Dépréciations :		
- sur placements disponibles à la vente	( 315 )	( 269 )
<b>Total des dépréciations</b>	<b>( 315 )</b>	<b>( 269 )</b>
<b>Total</b>	<b>63.481</b>	<b>64.002</b>

### 6.1 Placements détenus jusqu'à l'échéance

	Obligations d'État	Total
<b>Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>4.506</b>	<b>4.506</b>
Placements échus	( 66 )	( 66 )
Amortissements	( 2 )	( 2 )
<b>Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 31 décembre 2019</b>	<b>4.438</b>	<b>4.438</b>
Placements échus	( 18 )	( 18 )
Amortissements	( 2 )	( 2 )
<b>Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 30 juin 2020</b>	<b>4.418</b>	<b>4.418</b>
<b>Juste valeur au 31 décembre 2019</b>	<b>6.878</b>	<b>6.878</b>
<b>Juste valeur au 30 juin 2020</b>	<b>6.992</b>	<b>6.992</b>

La juste valeur des obligations d'État classifiées comme des placements détenus jusqu'à l'échéance se base sur les cours cotés sur les marchés actifs (niveau 1).

Dans le tableau ci-dessous figurent les obligations souveraines classées comme détenues jusqu'à l'échéance, par pays d'origine.

	Coût Historique/ amorti	Juste valeur
<b>30 juin 2020</b>		
Gouvernement belge	4.317	6.833
Gouvernement portugais	101	159
<b>Total</b>	<b>4.418</b>	<b>6.992</b>
<b>31 décembre 2019</b>		
Gouvernement belge	4.321	6.699
Gouvernement portugais	117	179
<b>Total</b>	<b>4.438</b>	<b>6.878</b>

## 6.2 Placements disponibles à la vente

	Coût historique/ amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Total brut	Dépréciations	Juste valeur
<b>30 juin 2020</b>						
Obligations d'État	27.570	6.804	( 5 )	34.369		34.369
Obligations d'entreprises	18.975	1.387	( 46 )	20.316	( 20 )	20.296
Instruments de crédit structurés	51	2	( 1 )	52		52
Capital-investissement et capital à risque	46.596	8.193	( 52 )	54.737	( 20 )	54.717
Capital-investissement et capital à risque	96	25		121		121
Actions	3.766	530	( 52 )	4.244	( 295 )	3.949
Autres placements	2			2		2
Placements disponibles à la vente en actions et autres placements	3.864	555	( 52 )	4.367	( 295 )	4.072
<b>Total des placements disponibles à la vente</b>	<b>50.460</b>	<b>8.748</b>	<b>( 104 )</b>	<b>59.104</b>	<b>( 315 )</b>	<b>58.789</b>

	Coût historique/ amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Total brut	Dépréciations	Juste valeur
<b>31 décembre 2019</b>						
Obligations d'État	27.564	6.382	( 24 )	33.922		33.922
Obligations d'entreprises	19.168	1.534	( 9 )	20.693	( 20 )	20.673
Instruments de crédit structurés	55	2		57		57
Capital-investissement et capital à risque	46.787	7.918	( 33 )	54.672	( 20 )	54.652
Capital-investissement et capital à risque	83	21	( 1 )	103		103
Actions	4.045	764	( 17 )	4.792	( 249 )	4.543
Autres placements	3			3		3
Placements disponibles à la vente en actions et autres placements	4.131	785	( 18 )	4.898	( 249 )	4.649
<b>Total des placements disponibles à la vente</b>	<b>50.918</b>	<b>8.703</b>	<b>( 51 )</b>	<b>59.570</b>	<b>( 269 )</b>	<b>59.301</b>

Un montant d'EUR 2.185 millions d'investissements disponibles à la vente a été donné en gage comme garantie (31 décembre 2019 : EUR 1.370 millions) (voir aussi note 11 'Emprunts').

La valorisation des placements disponibles à la vente se fonde sur les éléments suivants :

- niveau 1 : cours cotés sur des marchés actifs ;
- niveau 2 : données observables sur des marchés actifs ;
- niveau 3 : données non-observables sur des marchés (cours de contreparties).

30 juin 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'État	33.951	418		34.369
Obligations d'entreprises	18.659	1.155	482	20.296
Instruments de crédit structurés	8	41	3	52
Actions, Capital-investissement et autres placements	2.011	1.240	821	4.072
<b>Total des placements disponibles à la vente</b>	<b>54.629</b>	<b>2.854</b>	<b>1.306</b>	<b>58.789</b>

31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'État	33.589	333		33.922
Obligations d'entreprises	19.274	900	499	20.673
Instruments de crédit structurés	8	44	5	57
Actions, Capital-investissement et autres placements	2.443	1.428	778	4.649
<b>Total des placements disponibles à la vente</b>	<b>55.314</b>	<b>2.705</b>	<b>1.282</b>	<b>59.301</b>

Les changements dans l'évaluation de niveau 3 sont les suivants.

	2020	2019
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1.282</b>	<b>1.222</b>
Echéance/rachat ou remboursement	( 13 )	( 16 )
Acquisition	57	114
Produits de ventes	7	( 93 )
Gains (pertes) réalisés		2
Dépréciations		( 4 )
Gains (pertes) non réalisés	( 27 )	57
<b>Solde de clôture</b>	<b>1.306</b>	<b>1.282</b>

Le tableau ci-dessous présente les gains et pertes nets non réalisés sur les placements disponibles à la vente inclus dans les capitaux propres. Les actions et autres placements englobent également du capital-investissement et du capital à risque.

	30 juin 2020	31 décembre 2019
<b>Placements en obligations disponibles à la vente :</b>		
Valeur comptable	54.717	54.652
Gains et pertes bruts non réalisés	8.141	7.887
- Impôts afférents	( 2.065 )	( 2.006 )
Comptabilité reflet	( 3.882 )	( 3.547 )
- Impôts afférents	1.003	929
<b>Gains et pertes nets non réalisés</b>	<b>3.197</b>	<b>3.263</b>

	30 juin 2020	31 décembre 2019
<b>Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements :</b>		
Valeur comptable	4.072	4.649
Gains et pertes bruts non réalisés	503	767
- Impôts afférents	( 56 )	( 67 )
Comptabilité reflet	( 152 )	( 305 )
- Impôts afférents	41	68
<b>Gains et pertes nets non réalisés</b>	<b>336</b>	<b>463</b>

Les variations des dépréciations sur placements disponibles à la vente se présentent comme suit.

	30 juin 2020	31 décembre 2019
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>( 269 )</b>	<b>( 267 )</b>
Acquisitions/cessions de filiales	38	
Augmentation des dépréciations	( 121 )	( 47 )
Reprise lors de la vente/cession	37	43
Écarts de change et autres		2
<b>Solde de clôture</b>	<b>( 315 )</b>	<b>( 269 )</b>

### 6.3 Placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	30 juin 2020	31 décembre 2019
Obligations d'État		1
Obligations d'entreprises	110	119
Instruments de crédit structurés	4	6
<b>Obligations</b>	<b>114</b>	<b>126</b>
Autres placements	148	128
Actions et autres placements	148	128
<b>Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>262</b>	<b>254</b>

La valeur nominale des obligations détenues à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'établit au 30 juin 2020 à EUR 116 millions (31 décembre 2019 : EUR 127 millions).

Les placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat se présentent comme suit :

- niveau 1 : cours cotés sur des marchés actifs ;
- niveau 2 : données observables sur des marchés actifs ;
- niveau 3 : données non-observables (cours de contreparties).

30 juin 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'État				
Obligations d'entreprises		110		110
Instruments de crédit structurés		4		4
Autres placements	148			148
<b>Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>148</b>	<b>114</b>		<b>262</b>

31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'État	1			1
Obligations d'entreprises		119		119
Instruments de crédit structurés		6		6
Autres placements	128			128
<b>Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>129</b>	<b>125</b>		<b>254</b>

#### 6.4 Immeubles de placement et Immobilisations corporelles

Le processus d'évaluation annuelle pour les évaluateurs indépendants est expliqué dans la note 11 'Immeubles de placement' et la note 16 'Immobilisations corporelles' de notre rapport annuel 2019.

##### Immeubles de placement

	30 juin 2020	31 décembre 2019
Juste valeur basée sur des indications du marché	234	154
Juste valeur déterminée par évaluation indépendante	3.766	3.719
<b>Juste valeur totale des immeubles de placement</b>	<b>4.000</b>	<b>3.873</b>
Valeur comptable totale (y compris passif locatif)	2.655	2.570
<b>Gains (pertes) bruts non réalisés</b>	<b>1.345</b>	<b>1.303</b>
Gains (pertes) non réalisés pour les titulaires de polices	( 34 )	( 36 )
Impôts	( 342 )	( 325 )
<b>Gains et pertes nets non réalisés (non comptabilisés en capitaux propres)</b>	<b>969</b>	<b>942</b>

##### Immobilisations corporelles

	30 juin 2020	31 décembre 2019
<b>Total de la juste valeur des terrains et constructions pour usage propre et parkings</b>	<b>1.756</b>	<b>1.742</b>
Valeur comptable totale (y compris passif locatif)	1.124	1.118
<b>Gains (pertes) bruts non réalisés</b>	<b>632</b>	<b>624</b>
Impôts	( 170 )	( 168 )
<b>Gains et pertes nets non réalisés (non comptabilisés en capitaux propres)</b>	<b>462</b>	<b>456</b>



## Prêts

Les prêts se répartissent comme suit.

	30 juin 2020	31 décembre 2019
Pouvoirs publics et institutions officielles	5.036	4.966
Prêts commerciaux	5.123	3.979
Prêts hypothécaires résidentiels	1.187	1.176
Prêts liés à des contrats d'assurance	421	403
Dépôts porteurs d'intérêts	640	70
Prêts aux banques	424	506
<b>Total</b>	<b>12.831</b>	<b>11.100</b>
Moins les dépréciations	( 27 )	( 28 )
<b>Total des prêts</b>	<b>12.804</b>	<b>11.072</b>



## Actions en circulation et bénéfice par action

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions en circulation.

En milliers	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
<b>Nombre d'actions émises au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>203.022</b>	<b>( 8.661 )</b>	<b>194.361</b>
Annulation d'actions	( 4.648 )	4.648	
Solde des actions achetées/vendues		( 3.879 )	( 3.879 )
Utilisées pour les plans d'actions destinés à la direction		72	72
<b>Nombre d'actions émises au 31 décembre 2019</b>	<b>198.374</b>	<b>( 7.820 )</b>	<b>190.554</b>
Annulation d'actions	( 3.821 )	3.821	
Solde des actions achetées/vendues		( 3.429 )	( 3.429 )
Utilisées pour les plans d'actions destinés à la direction			
<b>Nombre d'actions émises au 30 juin 2020</b>	<b>194.553</b>	<b>( 7.428 )</b>	<b>187.125</b>

### 8.1 Actions émises et nombre potentiel d'actions

Dans la mesure permise par les règles et réglementations, et dans l'intérêt de la Société, le Conseil d'Administration d'Ageas a été autorisé, pour une période de trois ans (2020-2022) par l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 20 mai 2020, à augmenter le capital social d'un montant maximum d'EUR 150.000.000 à des fins générales.

Appliquée à une valeur fractionnelle d'EUR 7,72, cette autorisation permet l'émission d'un maximum de 19.400.000 d'actions représentant environ 10 % du capital social total actuel de la Société. Cette autorisation permet également à la Société de répondre à ses obligations prises dans le cadre de l'émission de certains instruments financiers. Des actions peuvent également être émises en raison de la méthode dite « Méthode alternative de paiement des coupons » (ACSM), incluse dans certains instruments financiers hybrides (pour plus de détails consulter la note 20 'Passifs éventuels').

#### Actions propres

Les actions propres sont des actions ordinaires émises qui ont été rachetées par Ageas. Les actions sont déduites des capitaux propres et comptabilisées dans les Autres réserves.

Le nombre total d'actions propres (7,4 millions) est constitué d'actions détenues au titre de l'instrument FRESH (1,2 millions), des actions sous-jacentes aux titres FRESH rachetés (2,8 millions, voir ci-dessous) et d'actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions (3,4 millions, voir ci-après).

#### Extinction des titres FRESH

Le 3 janvier 2020, Ageas a annoncé qu'au total 65,50 % (EUR 818.750.000) du montant nominal cumulé en circulation des titres FRESH ont été offerts et acceptés à l'achat pour un paiement en espèces d'EUR 513 millions. Les titres FRESH achetés ont été échangés en 2.599.206 actions sous-jacentes d'ageas SA/NV le 13 janvier 2020.

Le 2 avril 2020, Ageas a acheté à un tiers externe un nombre supplémentaire de titres FRESH qui ont ensuite été échangés contre 150.000 actions sous-jacentes d'ageas SA/NV.

Ces actions restent inscrites dans l'Etat de la situation financière du Groupe en tant qu'actions propres et continuent à ne donner droit ni à dividende ni à droit de vote. Les détails des titres FRESH sont fournis dans la note 10 'Dettes subordonnées'.

#### Programme de rachat d'actions 2019

Le 7 août 2019, Ageas a annoncé un nouveau programme de rachat d'actions en vigueur du 19 août 2019 au 5 août 2020 pour un montant d'EUR 200 millions. Entre le 19 août 2019 et le 30 juin 2020, Ageas a procédé au rachat de 4.763.381 actions, représentant 2,45 % du total des actions en circulation et un montant total d'EUR 195 millions.

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Ageas SA/NV du 20 mai 2020 a approuvé l'annulation de 3.820.753 actions. En conséquence, le nombre total d'actions en circulation est réduit à 194.553.574.

## 8.2 Actions donnant le droit de vote et droit au dividende

Le tableau ci-après présente les actions donnant droit au dividende et au droit de vote.

En milliers

<b>Nombre d'actions émises au 30 juin 2020</b>	<b>194.553</b>
<u>Actions ne donnant ni droit au dividende ni droit de vote :</u>	
Actions détenues par ageas SA/NV	6.178
Actions liées aux FRESH (voir note 10)	1.219
Actions liées aux CASHES (voir note 20)	3.959
<b>Actions donnant droit au dividende et au droit de vote</b>	<b>183.197</b>

## 8.3 Bénéfice par action

Le tableau suivant détaille le calcul du résultat par action.

	Premier semestre 2020	Premier semestre 2019
<b>Résultat net revenant aux actionnaires</b>	<b>791</b>	<b>606</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice de base par action (en milliers)	188.906	193.617
Résultat de base par action (en euros par action)	4,19	3,13
Résultat dilué par action (en euros par action)	4,19	3,13

Ne donnant pas de droit au dividende ni de droit de vote, les actions Ageas liées aux FRESH ont été exclues du calcul du résultat par action dilué.

Les actions Ageas émises par rapport aux CASHES sont incluses dans les actions ordinaires bien qu'elles ne donnent ni droit au dividende ni droit de vote.



## Passifs d'assurance

### 9.1 Passifs liés à des contrats d'assurance vie

Le tableau suivant présente le détail des passifs liés aux contrats d'assurance vie.

	30 juin 2020	31 décembre 2019
Passifs pour prestations d'assurance futures	26.139	26.098
Réserve pour participations bénéficiaires de titulaires de polices	191	218
Comptabilité reflet	2.768	2.457
<b>Avant éliminations</b>	<b>29.098</b>	<b>28.773</b>
Éliminations	( 15 )	( 12 )
<b>Brut</b>	<b>29.083</b>	<b>28.761</b>
Réassurance	( 38 )	( 18 )
<b>Net</b>	<b>29.045</b>	<b>28.743</b>

### 9.2 Passifs liés à des contrats de placement vie

Le tableau suivant présente le détail des passifs liés aux contrats d'investissement en Vie.

	30 juin 2020	31 décembre 2019
Passifs pour prestations d'assurance futures	30.113	30.594
Réserve pour participations bénéficiaires de titulaires de polices	177	254
Comptabilité reflet	1.266	1.395
<b>Brut</b>	<b>31.556</b>	<b>32.243</b>

### 9.3 Passifs liés à des contrats en unités de compte

Les passifs liés à des contrats en unités de compte se répartissent entre contrats d'assurance et contrats de placement comme suit.

	30 juin 2020	31 décembre 2019
Contrats d'assurance	2.596	2.741
Contrats de placement	13.239	13.697
<b>Total</b>	<b>15.835</b>	<b>16.438</b>

### 9.4 Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie

Le tableau suivant présente le détail des passifs liés aux contrats d'assurance non-vie.

	30 juin 2020	31 décembre 2019
Réserves pour sinistres	6.985	6.994
Primes non acquises	1.795	1.578
Réserve pour participations bénéficiaires de titulaires de polices	10	16
<b>Avant éliminations</b>	<b>8.790</b>	<b>8.588</b>
Éliminations	( 1.368 )	( 990 )
<b>Brut</b>	<b>7.422</b>	<b>7.598</b>
Réassurance	( 698 )	( 711 )
<b>Net</b>	<b>6.724</b>	<b>6.887</b>



## Dettes subordonnées

Le tableau suivant précise les dettes subordonnées.

	30 juin 2020	31 décembre 2019
Émises par Ageasfinlux S.A.		
FRESH	384	1.250
Émises par ageas SA/NV		
Titres subordonnés perpétuels à taux fixe à revalorisation temporaire Tier 1 restreints (Perpetual Subordinated Fixed Rate Resettable Temporary Write-Down Restricted Tier 1 Notes)	743	744
Titres subordonnés à taux fixe à flottant (Subordinated Fixed to Floating Rate Notes)	493	493
Émises par AG Insurance		
Prêt subordonné à taux fixe puis flottant Tier 2 (Subordinated Fixed to Floating Rate Tier 2 Loan)	74	74
Titres subordonnés à taux fixe (Fixed Rate Reset Dated Subordinated Notes)	397	397
Obligations subordonnées remboursables par anticipation à taux fixe puis flottant (Fixed to Floating Callable Subordinated Notes)	100	100
Émises par Millenniumbcp Ageas		
Prêt subordonné remboursable par anticipation à taux fixe puis flottant (Fixed to Floating Rate Callable Subordinated Loan)	59	59
<b>Total des passifs subordonnés</b>	<b>2.250</b>	<b>3.117</b>

Le tableau ci-dessous présente les modifications des dettes subordonnées.

	30 juin 2020	31 décembre 2019
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>3.117</b>	<b>2.285</b>
Produits de l'émission		1.311
Rachat	( 507 )	( 484 )
Gains réalisés/profits réalisés	( 360 )	
Écarts de change et autres		5
<b>Solde de clôture</b>	<b>2.250</b>	<b>3.117</b>

La diminution des FRESH est liée à l'extinction de la dette suite à l'offre publique d'achat en janvier 2020, ainsi qu'au rachat d'un nombre supplémentaire de titres FRESH sur le marché au cours du deuxième trimestre 2020, comme expliqué dans la note 8.



## Emprunts

Le tableau suivant présente les détails des emprunts.

	30 juin 2020	31 décembre 2019
Opérations de mise en pension	2.187	1.443
Prêts	865	850
<b>Dettes envers les banques</b>	<b>3.052</b>	<b>2.293</b>
Fonds des réassureurs	88	83
Passif locatif	492	506
Autres emprunts	92	74
<b>Total des dettes</b>	<b>3.724</b>	<b>2.956</b>

Ageas a donné en gage de l'immobilier comme garantie de prêts et autres pour une valeur comptable d'EUR 210 millions (2019 : EUR 178 millions).

Le tableau ci-dessous présente les modifications des emprunts.

	30 juin 2020	31 décembre 2019
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2.956</b>	<b>2.184</b>
Changements de principes comptables		538
Acquisitions et cessions de filiales		49
Produits de l'émission	782	383
Paievements	( 39 )	( 182 )
Écarts de change et autres	25	( 16 )
<b>Solde de clôture</b>	<b>3.724</b>	<b>2.956</b>



## RPN (I)

La RPN(I) est un instrument financier qui donne lieu à des paiements trimestriels, à ou de BNP Paribas Fortis SA/NV.

BNP Paribas Fortis SA/NV a émis des titres CASHES en 2007, avec ageas SA/NV comme codébiteur. Les CASHES sont des titres convertibles en actions Ageas à un prix fixé d'avance d'EUR 239,40 par action. BNP Paribas Fortis SA/NV et ageas SA/NV faisaient à l'époque partie du groupe Fortis et avaient mis en place un système de Relative Performance Note, destiné à atténuer la volatilité comptable sur les actions Ageas et sur la juste valeur des CASHES dans les livres de BNP Paribas Fortis SA/NV. Lors de la scission de Fortis en 2009, BNP Paribas Fortis SA/NV et Ageas ont convenu de payer un intérêt sur un montant de référence défini dans le cadre de cette Relative Performance Note. Le paiement d'intérêts trimestriel est valorisé comme un instrument financier et appelé RPN(I).

La RPN(I) existe dans la mesure où les titres CASHES restent dans le marché. A l'origine, en 2007, 12.000 titres CASHES ont été émis. En février 2012, BNP Paribas a lancé une offre sur les CASHES à un prix de 47,5 % et converti 7.553 titres CASHES présentés en actions Ageas. Ageas a convenu de payer EUR 287 millions d'indemnité à BNP Paribas, car la conversion a déclenché l'annulation pro rata du passif RPN(I).

En mai 2015, Ageas et BNP Paribas ont convenu que BNP Paribas peut racheter des CASHES auprès d'investisseurs particuliers à tout moment, sous réserve que les titres achetés soient convertis en actions Ageas. Lors de cette conversion, la part au pro rata du passif RPN(I) est réglée à BNP Paribas et Ageas reçoit une indemnité de rupture dépendant du prix auquel BNP Paribas réussit à acheter les CASHES.

Au cours des neuf premiers mois de 2016, BNP Paribas a acheté et converti 656 CASHES dans le cadre de cet accord. Ageas a versé EUR 44 millions pour le règlement au pro rata du passif RPN(I), après déduction de l'indemnité de rupture perçue. Cet accord entre Ageas et BNP Paribas a expiré fin 2016 et n'a pas été reconduit.

Au 30 juin 2020, il reste 3.791 CASHES en circulation.

### Montant de référence et intérêts payés

Le montant de référence se calcule comme suit :

- la différence entre EUR 2.350 millions et la valeur de marché de 13 millions d'actions Ageas dans lesquelles l'instrument se convertit, moins ;

- la différence entre les EUR 3.000 millions émis au pair comptable et la valeur de marché des CASHES telle que cotée à la Bourse de Luxembourg, multipliée par
- le nombre de titres CASHES en circulation (3.791 au 30 juin 2020) divisé par le nombre de CASHES émis à l'origine (12.000).

Ageas paie des intérêts à BNP Paribas Fortis SA/NV sur le montant de référence moyen du trimestre (si le résultat de l'opération ci-dessus est négatif, c'est BNP Paribas Fortis SA/NV qui effectue un paiement à Ageas) ; les intérêts se calculent au taux Euribor à trois mois plus 90 points de base. Ageas a gagé 6,3 % du total des actions AG Insurance en circulation en faveur de BNP Paribas Fortis SA/NV.

### Valorisation

Ageas applique une notion de transfert pour évaluer la juste valeur du passif RPN(I). L'IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait perçu à l'occasion de la vente d'un actif, ou le prix qui serait payé pour transférer une dette, dans le cadre d'une opération conclue à des conditions normales par des intervenants de marché, à la date d'évaluation. Il s'agit explicitement d'un prix de sortie, soit un prix payé pour transférer un passif. Lorsque ces prix ou cours ne sont pas disponibles et que le passif est détenu comme actif par une autre entité, le passif doit être évalué du point de vue de l'intervenant de marché qui détient l'actif. Ageas valorise ce passif au montant de référence. Le montant de référence de la RPN(I) est basé sur le cours des CASHES et de l'action Ageas.

Le montant de référence de la RPN(I) est basé sur le cours des CASHES et de l'action Ageas. Le montant de référence a légèrement diminué, d'EUR 359 millions à la fin de l'année 2019 à EUR 344 millions au 30 juin 2020, en raison principalement d'une diminution du prix des CASHES de 81,55 % à 71,08 % au premier semestre 2020, presque compensée par une baisse du cours de l'action Ageas de EUR 52,68 à EUR 31,54 sur la même période.

### Sensibilité de la valeur du passif RPN(I)

Au 30 juin 2020, chaque hausse de 1 % du cours des CASHES, exprimée en pourcentage de sa valeur au pair, entraîne une augmentation d'EUR 9,5 millions du montant de référence, tandis que chaque hausse d'EUR 1,00 du cours de l'action Ageas entraîne une baisse d'EUR 4 millions du montant de référence.



## Provisions

Les provisions concernent principalement les litiges judiciaires et diverses réorganisations. Elles sont basées sur les meilleures estimations disponibles en fin de période, selon le jugement du management et le plus souvent étayées par l'opinion des conseillers juridiques. Le moment des sorties de trésorerie relatives à ces provisions est par nature incertain étant donné le caractère imprévisible de l'issue et des délais de règlement des litiges. Il convient de consulter la note 20 'Passifs éventuels' pour la description des affaires en cours.

### Règlement global lié aux événements Fortis de 2007 et 2008

Le 14 mars 2016, Ageas et les organisations de plaignants, Deminor, Stichting FortisEffect, Stichting Investor Claims Against Fortis (SICAF) et l'association d'actionnaires néerlandaise VEB ont annoncé une proposition de règlement (le « Règlement ») de toutes les procédures civiles liées à l'héritage de l'ancien groupe Fortis pour les événements de 2007 et 2008 pour un montant d'EUR 1,2 milliard.

Le 14 mars 2016 également, Ageas a annoncé avoir abouti à un accord avec les assureurs D&O (les « Assureurs »), les D&O impliqués dans les litiges et BNP Paribas Fortis pour régler un montant d'EUR 290 millions.

Le 24 mars 2017, la Cour d'appel d'Amsterdam a tenu une séance publique au cours de laquelle, elle a entendu la demande de déclaration du caractère contraignant du Règlement ainsi que les arguments déposés à son encontre. Le 16 juin 2017, la Cour a pris la décision provisoire de ne pas déclarer le règlement contraignant dans sa forme initiale. Le 12 décembre 2017, les demandeurs ont déposé un règlement révisé et modifié auprès de la Cour d'Appel d'Amsterdam. Ce règlement modifié a tenu compte des principales préoccupations de la Cour et augmenté le budget global d'EUR 100 millions pour le porter à EUR 1,3 milliard.

Les provisions ont évolué comme suit durant l'exercice.

Le 13 juillet 2018, la Cour d'Appel d'Amsterdam a déclaré le règlement contraignant pour les actionnaires admissibles (c'est-à-dire les personnes ayant détenu des Actions Fortis à tout moment entre la clôture des marchés le 28 février 2007 et la clôture des marchés le 14 octobre 2008), conformément à la loi néerlandaise sur le règlement collectif des dommages de masse (« Wet Collectieve Afwikkeling Massaschade » ou « WCAM »). En déclarant le règlement contraignant, la Cour a estimé que l'indemnisation proposée dans le cadre du règlement était raisonnable et que les organisations de plaignants Deminor, SICAF et FortisEffect étaient suffisamment représentatives des intérêts des bénéficiaires du Règlement.

Le 21 décembre 2018, Ageas a annoncé sa décision d'anticiper et de clarifier la situation en renonçant à son droit de résiliation. Le Règlement est donc définitif.

Les principaux éléments de la provision d'EUR 460 millions au 30 juin 2020 sont les suivants :

- EUR 1.309 millions liés à l'accord de règlement WCAM ;
- EUR 27 millions liés au risque extrême, dont les charges à imputer ;
- moins EUR 95 millions encore à payer en utilisant les fonds fournis ou encore à fournir à la fondation Stichting FORsettlement par la fondation Stichting FORclaims, la fondation qui gère la contribution des Assureurs ;
- moins EUR 781 millions déjà versés aux Actionnaires Admissibles.

Les montants sont comptabilisés sous la rubrique « Provisions » dans l'état de la situation financière et sous la rubrique « Variation des provisions » dans le compte de résultat.

	30 juin 2020	31 décembre 2019
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>582</b>	<b>887</b>
Augmentation (diminution) des provisions	(30)	(8)
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(16)	(298)
Écarts de change et autres	(2)	1
<b>Solde de clôture</b>	<b>534</b>	<b>582</b>



## Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan reçus et donnés se présentent comme suit.

Engagements	30 juin 2020	31 décembre 2019
<b>Engagements reçus</b>		
Lignes de crédit	970	962
Suretés et garanties reçues	4.232	4.156
Autres droits et engagements hors bilan	21	15
<b>Total reçu</b>	<b>5.223</b>	<b>5.133</b>
<b>Engagements donnés</b>		
Garanties, lettres de crédit financières et lettres de crédit de bonne fin	295	280
Lignes de crédit disponibles	931	1.947
Suretés et garanties données	2.426	1.630
Actifs et créances confiés	967	945
Droits et engagements en capital	196	155
Engagements immobiliers	871	548
Autres engagements hors bilan	745	644
<b>Total donné</b>	<b>6.431</b>	<b>6.149</b>

La majeure partie des engagements reçus consiste en garanties reçues sur des prêts hypothécaires résidentiels et, dans une moindre mesure, sur des prêts à des assurés ou des prêts commerciaux.

Les autres engagements hors bilan au 30 juin 2020 incluent EUR 115 millions d'offres de crédit en attente (31 décembre 2019 : EUR 93 million).



## Juste valeur des actifs et passifs financiers

Le tableau suivant présente les montants comptables et justes valeurs des classes d'actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière d'Ageas.

	Niveau	Valeur comptable	30 juin 2020 Juste valeur	31 décembre 2019 Valeur comptable	31 décembre 2019 Juste valeur
<b>Actifs</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	2.083	2.083	3.745	3.745
Placements financiers détenus jusqu'à l'échéance	1	4.418	6.992	4.438	6.878
Prêts	2	12.804	14.030	11.072	12.138
Réassurance et autres créances	2	1.948	1.948	1.860	1.860
<b>Total des actifs financiers</b>		<b>21.253</b>	<b>25.053</b>	<b>21.115</b>	<b>24.621</b>
<b>Passifs</b>					
Dettes subordonnées	2	2.250	2.299	3.117	3.204
Emprunts, hors passifs locatifs	2	3.233	3.233	2.450	2.450
<b>Total des passifs financiers</b>		<b>5.483</b>	<b>5.532</b>	<b>5.567</b>	<b>5.654</b>



**Notes relatives  
au compte  
de résultat  
consolidé**



## Primes d'assurance

Le tableau suivant présente la composition de l'encaissement brut et des primes nettes acquises.

	Premier semestre 2020	Premier semestre 2019
Encaissement brut en vie	2.458	3.483
Encaissement brut non-vie	2.254	2.204
Compte Général et éliminations	( 1 )	( 1 )
<b>Encaissement brut total</b>	<b>4.711</b>	<b>5.686</b>

	Premier semestre 2020	Premier semestre 2019
Primes d'assurance vie nettes	2.029	2.754
Total des primes nettes acquises non-vie	1.937	1.912
Compte Général et éliminations	( 1 )	
<b>Total des primes d'assurance nettes acquises</b>	<b>3.965</b>	<b>4.666</b>

### Vie

L'encaissement brut en assurance vie représente les primes reçues par les compagnies d'assurance sur les contrats d'assurance et de placement émis. Les primes reçues provenant de contrats d'assurance et contrats de placement assortis d'un élément de participation discrétionnaire sont comptabilisées en compte de résultat. Les primes reçues provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire, à savoir essentiellement des contrats en unités de compte, sont directement comptabilisées comme passifs (comptabilité de dépôt). Les commissions sont comptabilisées en produits de commissions dans l'état du résultat.

	Premier semestre 2020	Premier semestre 2019
Revenu de primes brut en vie	2.044	2.773
Primes cédées aux réassureurs	( 15 )	( 19 )
<b>Primes d'assurance vie nettes</b>	<b>2.029</b>	<b>2.754</b>

### Non-vie

Le tableau ci-dessous présente le détail des primes nettes acquises en non-vie pour le premier semestre 2020. Les primes Automobile, Incendie et Autres dommages aux biens et autres sont regroupées dans la catégorie « Dommages aux biens et risques divers ».

Premier semestre 2020	Maladie et Accidents	Dommages aux biens et risques divers	Total
Primes brutes émises	545	1.709	2.254
Variation des primes non acquises, brute	( 55 )	( 73 )	( 128 )
<b>Primes brutes acquises</b>	<b>490</b>	<b>1.636</b>	<b>2.126</b>
Primes cédées aux réassureurs	( 24 )	( 175 )	( 199 )
Part des réassureurs dans les primes non acquises	1	9	10
<b>Total des primes nettes acquises non-vie</b>	<b>467</b>	<b>1.470</b>	<b>1.937</b>

Premier semestre 2019	Maladie et Accidents	Dommages aux biens et risques divers	Total
Primes brutes émises	526	1.678	2.204
Variation des primes non acquises, brute	( 55 )	( 76 )	( 131 )
<b>Primes brutes acquises</b>	<b>471</b>	<b>1.602</b>	<b>2.073</b>
Primes cédées aux réassureurs	( 24 )	( 145 )	( 169 )
Part des réassureurs dans les primes non acquises	3	5	8
<b>Total des primes nettes acquises non-vie</b>	<b>450</b>	<b>1.462</b>	<b>1.912</b>



## Intérêts, dividendes et autres produits de placement

Le tableau ci-dessous présente le détail des produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement.

	Premier semestre 2020	Premier semestre 2019
<b>Produits d'intérêts</b>		
Produits d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	1	2
Produits d'intérêts sur prêts aux banques	9	9
Produits d'intérêts sur placements	733	772
Produits d'intérêts sur prêts à la clientèle	122	111
Produits d'intérêts sur dérivés détenus à des fins de transaction et autres	1	1
<b>Total des produits d'intérêts</b>	<b>866</b>	<b>896</b>
Dividendes perçus sur actions	68	84
Revenus locatifs d'immeubles de placement	102	109
Revenus locatifs de parcs de stationnement couverts	140	212
Autres revenus de placement	14	13
<b>Total des produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement</b>	<b>1.190</b>	<b>1.314</b>

Les revenus locatifs des parkings ont été affectés par les mesures de confinement liées à la Covid-19.



## Sinistres et prestations d'assurance

Le tableau ci-dessous présente le détail des sinistres et prestations d'assurance, nets de réassurance.

	Premier semestre 2020	Premier semestre 2019
Assurance vie	2.254	3.172
Assurance non-vie	1.094	1.156
Compte Général et éliminations	( 2 )	( 1 )
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance, net</b>	<b>3.346</b>	<b>4.327</b>

Le détail des sinistres et prestations d'assurance vie, nets de réassurance, se présente comme suit.

	Premier semestre 2020	Premier semestre 2019
Prestations et rachats, bruts	2.622	2.324
Variations des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement, brutes	( 358 )	856
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance vie, brut</b>	<b>2.264</b>	<b>3.180</b>
Sinistres et prestations, part des réassureurs	( 10 )	( 8 )
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance vie, net</b>	<b>2.254</b>	<b>3.172</b>

Le détail des sinistres et prestations d'assurance non-vie, nets de réassurance, se présente comme suit.

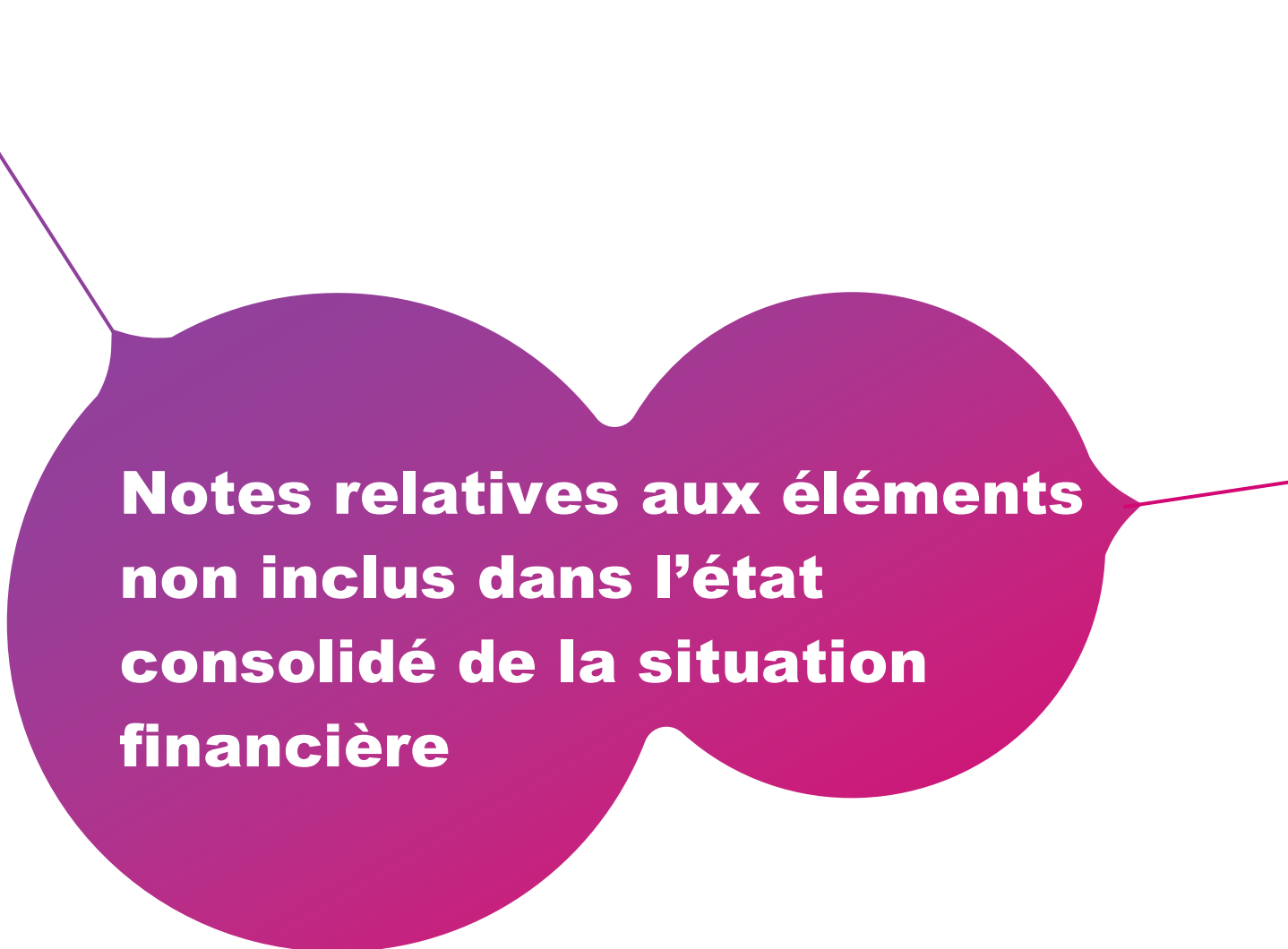
	Premier semestre 2020	Premier semestre 2019
Sinistres payés, bruts	1.271	1.238
Variation des passifs liés à des contrats d'assurance, brute	( 101 )	( 28 )
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, brut</b>	<b>1.170</b>	<b>1.210</b>
Sinistres payés, part des réassureurs	( 93 )	( 46 )
Variation des passifs pour sinistres, part des réassureurs	17	( 8 )
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, net</b>	<b>1.094</b>	<b>1.156</b>



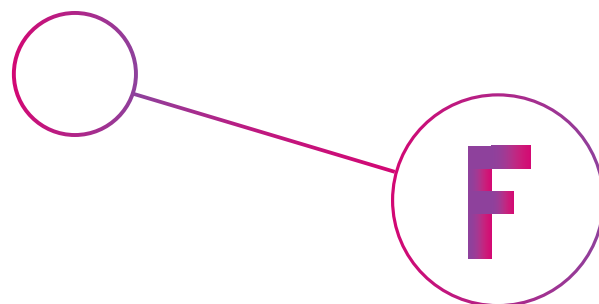
## Charges financières

	Premier semestre 2020	Premier semestre 2019
<b>Charges financières</b>		
Dettes subordonnées	39	29
Passif locatif	8	9
Emprunts auprès de banques	9	9
Produits dérivés	4	7
Autres	11	11
<b>Total des charges financières</b>	<b>71</b>	<b>65</b>

Les charges financières de la ligne « Autres » consistent principalement en des charges d'intérêts sur les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi.



# **Notes relatives aux éléments non inclus dans l'état consolidé de la situation financière**





## Passifs éventuels

### 20.1 Passifs éventuels relatifs aux dossiers hérités de Fortis

A l'instar de tout groupe financier, le groupe Ageas est impliqué, en tant que partie défenderesse, dans une série d'actions, de litiges et de procédures judiciaires découlant du cours normal de ses activités.

Par ailleurs, à la suite des événements et des faits intervenus dans le cadre de l'ancien groupe Fortis entre mai 2007 et octobre 2008 (l'acquisition d'éléments d'ABN AMRO et l'augmentation du capital en septembre-octobre 2007, l'annonce du plan de solvabilité en juin 2008, la cession des activités bancaires et des activités néerlandaises d'assurance en septembre-octobre 2008), Ageas est impliqué, et pourrait l'être à nouveau, dans un certain nombre d'actions en justice et une action pénale pendante en Belgique.

Le 14 mars 2016, Ageas a convenu d'un règlement avec plusieurs organisations de plaignants, représentatives d'une série d'actionnaires dans plusieurs procédures collectives devant les tribunaux belges et néerlandais. Le 23 mai 2016, les parties au règlement, c'est-à-dire Ageas, Deminor, Stichting FortisEffect, Stichting Investor Claims Against Fortis, VEB, et Stichting FORsettlement ont demandé à la Cour d'Appel d'Amsterdam de déclarer le règlement contraignant pour tous les actionnaires Fortis éligibles qui n'exercent pas leur faculté d'opt-out durant une certaine période, conformément à la loi néerlandaise sur le règlement collectif de dommages de masse (*Wet Collectieve Afwikkeling Massaschade*). Ageas a également conclu un accord avec Me. Arnauts et Me. Lenssens, deux avocats qui ont intenté des actions en justice contre Ageas au nom de plusieurs plaignants, et en 2017 avec la société luxembourgeoise Archand s.à.r.l. et ses affiliés pour supporter le règlement.

Le 16 juin 2017, la Cour a pris la décision provisoire de ne pas déclarer le règlement contraignant dans sa forme initiale. Le 16 octobre 2017, Ageas a décidé de consentir un dernier effort supplémentaire d'EUR 100 millions.

Le 12 décembre 2017, les parties ont déposé un accord de règlement modifié et révisé auprès de la Cour. Consumentenclaim, qui était opposée au règlement sous sa forme initiale, a accepté de soutenir le règlement de 2017.

Le 13 juillet 2018, la Cour d'Appel d'Amsterdam a déclaré le règlement contraignant pour les Actionnaires Admissibles (c'est-à-dire les

personnes ayant détenu des Actions Fortis à tout moment entre la clôture des marchés le 28 février 2007 et la clôture des marchés le 14 octobre 2008). Ageas a renoncé à son droit de résiliation le 21 décembre 2018 rendant le règlement définitivement final.

Les Actionnaires Admissibles ont donc droit à une indemnisation pour les événements de 2007-2008, sous réserve d'une décharge complète de responsabilité à l'égard de ces événements et conformément aux (autres) modalités de l'entente de règlement. Cela signifie en outre que les Actionnaires Admissibles qui n'ont pas exercé leur option de non-participation dans les délais (c'est-à-dire au plus tard le 31 décembre 2018), qu'ils aient ou non déposé un formulaire de demande dans les temps, sont réputés de droit avoir accordé cette décharge de responsabilité et renoncé à tout droit en lien avec les événements.

La période de dépôt des réclamations a commencé le 27 juillet 2018 et s'est terminée le 28 juillet 2019. Au 30 juin 2020, un montant d'EUR 781 millions avait déjà été payé aux Actionnaires Admissibles et une provision restante d'EUR 460 millions avait été reconnue pour le règlement (voir note 13 'Provisions').

#### 1. PROCÉDURES JUDICIAIRES

##### I Procédures couvertes par le règlement

Les parties au règlement ont convenu de suspendre les procédures judiciaires lancées contre Ageas et ont donné instruction à leurs avocats en conséquence. En outre, à compter du moment du dépôt de la requête auprès de la Cour d'appel d'Amsterdam, toutes les procédures judiciaires aux Pays-Bas concernant les événements de 2007-2008 ont été suspendues par effet de la loi. Maintenant que le règlement est devenu définitif, les parties qui étaient en faveur du règlement sont engagées à mettre fin à leurs procédures judiciaires.

Les parties qui ont remis un avis de renonciation dans les délais peuvent reprendre leurs procédures judiciaires aux Pays-Bas ou, le cas échéant, reprendre ou poursuivre leurs procédures judiciaires en Belgique.

Dans les paragraphes suivants, nous fournissons un aperçu complet de toutes les procédures résiduelles qui étaient soit terminées entre la fin de l'année 2019 et le 30 juin 2020 ou, n'étaient pas terminées au 30 juin 2020. Celles-ci constituent les passifs éventuels sans provisions.

## 1.1 Aux Pays-Bas

### 1.1.1 Actions pour le compte d'actionnaires individuels

Dans la procédure intentée par une série d'anciens actionnaires représentés par Me Bos, le tribunal d'Utrecht a jugé, le 15 février 2012, que Fortis et deux autres coaccusés (l'ancien CEO et l'ancien directeur financier) avaient communiqué des informations déficientes durant la période allant du 22 mai au 26 juin 2008. Il a également considéré qu'une procédure séparée devait établir si les plaignants en ont subi un dommage et, le cas échéant, le montant de ce dommage. Un recours a été déposé auprès de la Cour d'Appel d'Arnhem contre le jugement du tribunal d'Utrecht. En appel, Me Bos demande des dommages et intérêts pour la communication prétendument déficiente de Fortis sur (i) son exposition aux subprimes en 2007-2008, (ii) la solvabilité de Fortis durant la période janvier à juin 2008, (iii) les mesures requises par la Commission européenne dans le contexte de la reprise d'ABN AMRO, et (iv) les positions de liquidité et de solvabilité de Fortis le 26 septembre 2008. Les parties ont conclu un accord de règlement en mars 2020, mettant un terme à ces procédures.

### 1.1.2 Cebulon

Le 14 juillet 2020, la société d'investissement néerlandaise Cebulon a engagé des poursuites judiciaires contre Ageas et certains codéfendeurs concernant la prétendue communication trompeuse en 2007-2008. En sa qualité d'ancien actionnaire de Fortis, Cebulon réclame une indemnité pour les dommages prétendument subis. Le tribunal compétent est le tribunal de première instance d'Utrecht. Une audience d'introduction aura lieu le 9 septembre 2020 à Utrecht.

## 1.2 En Belgique

### 1.2.1 Modrikamen

Une série d'actionnaires représentés par Me Modrikamen ont entamé une procédure le 28 janvier 2009 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, demandant initialement l'annulation de la vente d'ASR à l'État néerlandais et de la vente de Fortis Banque à la SFPI (et ensuite à BNP Paribas) ou des indemnités compensatoires. Le 8 décembre 2009, le tribunal s'est notamment déclaré incompétent pour connaître d'une affaire impliquant des parties défenderesses néerlandaises. Le 17 janvier 2013, la Cour d'Appel de Bruxelles a confirmé le jugement rendu en première instance. En juillet 2014, Me Modrikamen a déposé un pourvoi en Cassation sur ce point. La Cour de Cassation a rejeté le pourvoi, le 23 octobre 2015. Mr Modrikamen a poursuivi la procédure en cours devant le Tribunal de Commerce relative à la vente de Fortis Banque visant l'obtention de dommages et intérêts à payer par BNP Paribas à Ageas, et par Ageas aux plaignants. Dans un jugement intermédiaire du 4 novembre 2014, la cour a déclaré irrecevables environ 50 % des demandes originales. Le 29 avril 2016, le Tribunal de Commerce de Bruxelles a décidé de suspendre la procédure dans l'attente du résultat de la procédure pénale. Le 7 juin 2020, Ageas a conclu un accord de règlement avec Mr Modrikamen et ses clients qui ont exercé leur faculté d'opt-out, en vertu duquel ces personnes ne poursuivent plus cette procédure contre Ageas.

### 1.2.2 Deminor

Un certain nombre d'actionnaires individuels rassemblés autour de Deminor International (actuellement dénommé DRS Belgium), ont intenté une procédure le 13 janvier 2010 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles pour réclamer des dommages et intérêts, en se prévalant d'une communication déficiente voire trompeuse de la part de Fortis durant la période allant de mars 2007 à octobre 2008. Le 28 avril 2014, le Tribunal a déclaré, dans un jugement interlocutoire, que quelque 25 % des demandes étaient irrecevables. Les parties sont en train de mettre fin à cette procédure; nous nous attendons à ce que cette procédure soit terminée dans le courant de l'année 2020.

### 1.2.3 Autres actions pour le compte d'actionnaires individuels

Le 12 septembre 2012, Patripart, un (ancien) actionnaire Fortis, et sa société mère, Patrinvest, ont intenté, devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, une action en dommages et intérêts sur la base d'information défaillante ou trompeuse dans le contexte de l'émission de droits de 2007. Le 1<sup>er</sup> février 2016, le Tribunal a entièrement rejeté la demande. Le 16 mars 2016, Patrinvest a fait appel devant la Cour d'Appel de Bruxelles. Les parties ont échangé des propositions écrites et attendent désormais une date de plaidoirie et la décision de la cour pour laquelle aucune date n'a été pour l'instant fixée.

Le 29 avril 2013, une série d'actionnaires représentés par Me Arnauts ont intenté une action en dommages et intérêts devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, invoquant la communication par Fortis en 2007 et en 2008 d'informations incomplètes ou trompeuses. Cette action est suspendue dans l'attente de l'issue de la procédure au pénal. Les parties sont en train de mettre fin à cette procédure; nous nous attendons à ce que cette procédure soit terminée dans le courant de l'année 2020.

Le 19 septembre 2013, certains (anciens) actionnaires de Fortis, représentés par Me Lenssens ont intenté une action similaire au civil devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles. Cette action est suspendue dans l'attente de l'issue de la procédure au pénal. Les parties sont en train de mettre fin à cette procédure; nous nous attendons à ce que cette procédure soit terminée dans le courant de l'année 2020.

## 1.3 Clause contractuelle de désengagement

En 2008, Fortis a accordé à certains anciens dirigeants et administrateurs, au moment de leur départ, une clause contractuelle d'indemnisation couvrant les frais de défense et, dans certains cas, également les conséquences financières de toute décision judiciaire, dans l'hypothèse où des procédures en justice seraient intentées contre ces personnes sur la base de leurs mandats exercés au sein du groupe Fortis. Ageas conteste la validité de ces engagements d'indemnisation pour ce qui concerne la couverture des conséquences financières de décisions de justice.

En outre, Ageas a, comme il est d'usage pour ce type de transactions, conclu des conventions avec plusieurs institutions financières qui ont facilité le placement d'actions Fortis lors des augmentations de capital de 2007-2008. Ces conventions contiennent des clauses d'exonération qui, dans certaines conditions, entraînent des obligations d'indemnisation pour Ageas. Certaines de ces institutions financières sont impliquées dans les procédures juridiques décrites dans la présente note.

Dans la perspective d'un règlement avec les souscripteurs d'assurances de responsabilité Directors & Officers (D&O) et Public Offering of Securities Insurance (POSI), destinées à couvrir les risques potentiels liés aux événements et évolutions ayant marqué l'ancien groupe Fortis en 2007-2008, Ageas a octroyé une clause d'exonération de responsabilité en faveur des assureurs pour le montant agrégé de la couverture des polices concernées. En outre, Ageas a accordé une indemnité et des clauses d'exonération de responsabilité à certains anciens administrateurs et dirigeants de Fortis et à BNP Paribas Fortis, pour leurs frais de défense futurs, ainsi qu'aux administrateurs de deux fondations néerlandaises créées dans le contexte du règlement.

## II Procédures non couvertes par le règlement

### 2.1 Procédure intentée par des détenteurs de MCS – Mandatory Convertible Securities

Les titres convertibles obligatoires (*Mandatory Convertible Securities*, MCS) émis en 2007 par Fortis Bank Nederland (Holding) N.V. (actuellement ABN AMRO Bank N.V.), avec Fortis Banque SA/NV (actuellement BNP Paribas Fortis SA/NV), Fortis SA/NV et Fortis N.V. (devenues ensemble ageas SA/NV) ont été convertis le 7 décembre 2010, automatiquement, en 106.723.569 actions Ageas. Avant le 7 décembre 2010, certains détenteurs de MCS avaient unilatéralement décidé, lors d'une assemblée générale des détenteurs de MCS, de reporter la date d'échéance des MCS au 7 décembre 2030. Cependant, les effets de cette décision ont été suspendus par le Président du Tribunal de Commerce de Bruxelles, à la demande d'Ageas. Après le 7 décembre 2010, les mêmes détenteurs de MCS ont contesté la validité de la conversion des MCS et demandé au tribunal l'annulation de la conversion, ou, à défaut, des dommages et intérêts pour un montant d'EUR 1,75 milliard. Le 23 mars 2012, le Tribunal de Commerce de Bruxelles s'est prononcé en faveur d'Ageas, rejetant toutes les demandes des plaignants. Une série d'anciens détenteurs de MCS ont fait appel de ce jugement et demandé des dommages et intérêts pour un montant provisoire d'EUR 350 millions, ainsi que la désignation d'un expert. Au 1<sup>er</sup> février 2019, la Cour d'Appel de Bruxelles a confirmé la décision du Tribunal de Commerce en faveur d'Ageas et a rejeté toutes les demandes. En juillet 2019, les hedge funds ont introduit un pourvoi en Cassation à l'encontre de toutes les parties défenderesses impliquées à l'origine. Les parties

impliquées ont toutes déposé leurs mémoires en réponse en 2019, et aucune date d'audience n'a encore été fixée. La cour de Cassation a rejeté toutes les demandes au 29 mai 2020 et a statué en faveur d'Ageas. Dès lors, la conversion des MCS en actions émises par Ageas le 7 décembre 2010 demeure valable et aucune indemnisation n'est due.

## 2. PROCÉDURE PÉNALE EN BELGIQUE

En Belgique, une procédure pénale est en cours depuis octobre 2008 et porte sur des éléments mentionnés dans l'introduction de la présente note. En février 2013, le Procureur du Roi a déposé son réquisitoire retenant les charges suivantes : (i) comptes annuels 2007 faux par surestimation des actifs de subprime, (ii) incitation à souscrire à l'émission de droits de 2007 sur la base d'informations incorrectes, et (iii) publication d'informations incorrectes ou incomplètes sur les subprimes en différentes occasions entre août 2007 et avril 2008. Sur la base de ces charges, le Procureur du Roi demande à la Chambre du Conseil de renvoyer plusieurs personnes devant le tribunal correctionnel. Plusieurs parties ayant demandé et obtenu des devoirs d'enquête complémentaires, l'audience devant la Chambre du Conseil a été reportée sine die. Le procureur du Roi n'a jamais requis le renvoi d'Ageas au pénal et a déclaré le 20 décembre 2018 qu'il ne requerrait plus le renvoi des personnes au pénal. Cependant, la Chambre du conseil/de Raadkamer n'a pas encore pris de décision à cet égard et une audience d'introduction devant la Chambre du conseil a eu lieu le 17 février 2020. Des audiences de plaidoirie ont eu lieu les 8 et 9 juin 2020. Ageas a conclu un accord de règlement avec Mr Modrikamen et ses clients qui ont exercé leur faculté d'opt-out le 7 juin 2020, en vertu duquel ses personnes ont renoncé à leur demandes contre Ageas dans cette procédure.

## 3. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Bien que la grande majorité des procédures, liées aux événements de 2007-2008, soient à présent terminées ou le seront vraisemblablement en 2020, le règlement ayant reçu l'aval de la majorité des parties mentionnées ci-dessus, des procédures civiles peuvent être poursuivies ou introduites par les plaignants qui se sont retirés du règlement dans les délais.

Si l'une de ces procédures devait avoir une issue défavorable pour Ageas ou si Ageas devait être condamné à payer des dommages et intérêts à des plaignants pour des pertes encourues suite aux événements Fortis de 2007-2008, les conséquences pour Ageas pourraient être négatives. Le règlement a largement réduit le périmètre des conséquences possibles des événements de 2007-2008. Toutefois, même si nous ne pensons pas que ces conséquences auront un impact important sur la situation financière d'ageas SA/NV ou sur ses résultats, ces conséquences ne peuvent pas, à l'heure actuelle, être précisément estimées.

## 20.2 Passifs éventuels sur des instruments hybrides d'anciennes filiales

En 2007, BNP Paribas Fortis SA/NV a émis des CASHES (Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities), ageas SA/NV agissant en tant que codébiteur (BNP Paribas SA/NV était à ce moment une filiale). Des 12.000 titres originellement émis, 3.791 restent en circulation, représentant un montant nominal d'EUR 948 millions.

Les CASHES n'ont pas de date d'échéance et ne sont pas remboursables en numéraire ; ils ne peuvent qu'être échangés contre des actions Ageas à un prix d'EUR 239,40 par action. Ils sont obligatoirement échangés en actions Ageas si le cours de l'action Ageas est égal ou supérieur à EUR 359,10 pendant vingt jours de cotation consécutifs. BNP Paribas Fortis SA/NV détient 3.958.859 actions Ageas, en vue de leur possible échange.

Concernant le montant en principal, les détenteurs des CASHES ne peuvent exercer, contre n'importe lequel des codébiteurs, qu'un recours portant sur les actions Ageas détenues par BNP Fortis Banque SA/NV ; ces actions sont mises en gage en faveur de ces détenteurs.

BNP Paribas Fortis SA/NV paie le coupon des CASHES trimestriellement à terme échu, à un taux variable, basé sur l'Euribor à 3 mois + 200 points de base, jusqu'à l'échange des titres en actions Ageas. Dans le cas où Ageas ne déclare aucun dividende sur ses actions, ou que le dividende annoncé est inférieur à un certain seuil pour un exercice donné (rendement de dividende inférieur à 0,5 %), ainsi que dans certaines autres circonstances, le paiement de coupons doit être réglé par ageas SA/NV par l'émission de nouvelles actions conformément au mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon (Alternative Coupon Settlement Method - ACSM) tandis que BNP Paribas Fortis SA/NV devrait émettre des instruments éligibles au titre d'instruments Tier 1 hybrides au profit d'Ageas en compensation des coupons ainsi payés par ageas SA/NV. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à ageas SA/NV de régler l'obligation ACSM,

le règlement du coupon sera reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions sera restaurée.

Dans un accord conclu en 2012, débouchant notamment sur l'offre d'achat des CASHES et leur conversion subséquente, Ageas a accepté de payer une indemnité annuelle à BNP Paribas Fortis SA/NV équivalente au dividende majoré sur les actions que détient BNP Paribas Fortis SA/NV.

## 20.3 Autres passifs éventuels

Avec BGL BNP Paribas, Ageas Insurance International N.V. a procuré une garantie à Cardif Lux Vie S.A. d'un montant maximum d'EUR 100 millions pour couvrir les procédures judiciaires encore en cours liées à Fortis Lux Vie S.A., une ancienne filiale d'Ageas qui a été fusionnée fin 2011 avec Cardif Lux International S.A.. Aucune nouvelle réclamation ne peut plus être introduite (l'échéance était le 31 décembre 2018).

En outre, certains clients individuels d'Ageas France, une filiale à 100 % d'Ageas Insurance International, ont intenté une action contre Ageas France et invoqué une modification unilatérale des conditions d'un produit en unité de compte par le fait d'avoir répercuté des frais de transaction. Les plaignants ont demandé non seulement le remboursement de ces frais, mais s'estimaient également lésés par la perte d'opportunités d'arbitrage entre des fonds en unités de compte et un fonds garanti utilisant les dates valeurs connues les plus récentes ; en outre ils ont demandé l'interdiction de répercuter des frais de transaction. En novembre 2014, la Cour d'Appel de Paris a confirmé la décision rendue en première instance faisant droit à la demande et désigné des experts en vue de déterminer l'importance du dédommagement. Suite à un pourvoi en cassation d'Ageas France, la Cour de Cassation française a annulé le 8 septembre 2016 l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris de façon substantielle, et a renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Versailles. La procédure lancée devant la Cour d'appel de Versailles a été abandonnée. Une procédure en première instance, en suspens depuis plusieurs années dans l'attente de Cour de Cassation française, a été réactivée par 2 plaignants. Une audience a eu lieu durant la première quinzaine d'octobre 2019, et les parties échangent pour le moment des conclusions.



## **Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière**

Aucun événement significatif n'a eu lieu depuis la date de l'état consolidé de la situation financière qui serait de nature à nécessiter un ajustement des montants comptabilisés ou des informations à fournir dans les États financiers consolidés intermédiaires abrégés d'Ageas au 30 juin 2020.

# Déclaration du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'Ageas est responsable de l'établissement des États financiers consolidés intermédiaires abrégés d'Ageas pour le 1er semestre 2020 conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi qu'à la Directive européenne « Transparence » (Directive européenne 2004/109/CE).

Le Conseil d'Administration d'Ageas déclare qu'à sa connaissance, les États financiers consolidés intermédiaires abrégés d'Ageas pour le 1er semestre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'Ageas ainsi que des incertitudes auxquelles est confronté Ageas, et que les informations qu'ils contiennent ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration.

Le Conseil d'Administration a examiné les États financiers consolidés intermédiaires abrégés d'Ageas pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020 le 6 août 2020 et autorisé leur publication.

Bruxelles, le 6 août 2020

## Le Conseil d'Administration

Président	Jozef De Mey
Vice-président	Guy de Selliers de Moranville
Chief Executive Officer	Bart De Smet
Chief Financial Officer	Christophe Boizard
Chief Risk Officer	Emmanuel Van Grimbergen
Chief Operating Officer	Antonio Cano
Chief Development Officer	Filip Coremans
Administrateurs	Richard Jackson
	Yvonne Lang Ketterer
	Jane Murphy
	Lionel Perl
	Lucrezia Reichlin
	Katleen Vandeweyer
	Jan Zegeering Hadders
	Sonali Chandmal

# Rapport du commissaire

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AGEAS SA/NV SUR L'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ABREGES POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2020

### Introduction

Nous avons procédé à l'examen de l'état consolidé de la situation financière d'ageas SA/NV (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe ») arrêté au 30 juin 2020 ainsi que du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé (« Other Comprehensive Income »), de l'état consolidé des variations des capitaux propres et de l'état consolidé des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, comprenant un résumé des principes comptables significatifs ainsi que les notes explicatives (« les états financiers intermédiaires abrégés »). L'établissement et la présentation de ces états financiers intermédiaires abrégés conformément à la norme IAS 34, telle qu'adoptée par l'Union Européenne, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de la Société. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires abrégés sur la base de notre examen limité.

### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires abrégés ci-joints n'ont pas été établis, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la norme IAS 34, telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

### Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous jugeons opportun d'attirer l'attention sur l'annexe 20 Passifs éventuels des états financiers intermédiaires abrégés qui décrit que le règlement complété et révisé de toutes les procédures civiles liées aux événements et faits survenus dans le cadre de l'ancien groupe Fortis entre mai 2007 et octobre 2008 (le « Règlement ») est à présent définitif. Nonobstant ce qui précède, la Société est toujours impliquée dans un certain nombre d'actions en justice à la suite des événements précités. L'annexe 20 Passifs éventuels des états financiers intermédiaires abrégés précise que le caractère définitif du Règlement induit une diminution des risques liés à l'issue de telles actions. Bien que le management estime que ces risques résiduels ne conduiront pas à des impacts significatifs sur la situation financière de la Société, lesdites conséquences ne sont pas précisément quantifiables à l'heure actuelle. Nous sommes d'accord avec la position du management. Par conséquent, la conclusion de notre rapport demeure non modifiée.

Sint-Stevens-Woluwe, le 6 août 2020

Le commissaire  
PwC Reviseurs d'Entreprises scrl  
Représentée par

Yves Vandenplas  
Réviseur d'Entreprises



Ageas et ageas SA/NV  
Rue du Marquis 1  
1000 Bruxelles, Belgique  
Tél : +32 (0) 2 557 57 11  
Fax : +32 (0) 2 557 57 50  
Internet: [www.ageas.com](http://www.ageas.com)  
E-mail : [info@ageas.com](mailto:info@ageas.com)